

stelvia

RAPPORT ANNUEL TECHNIQUE ET FINANCIER

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC
DU RÉSEAU DE CHALEUR DE
MONTREYNAUD

Année 2017



écochaleur
urbaine

SOMMAIRE

SYNTHESE	4
1. LES FAITS MARQUANTS DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE MONTREYNAUD	5
2. LE RAPPORT.....	5
3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC.....	6
3.1. PARTIES PRENANTES	6
3.2. PÉRIMETRE TECHNIQUE	7
3.3. TARIFICATION.....	7
4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI	8
4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE	8
4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU.....	9
5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ENERGIE.....	10
6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU	11
7. INDICATEURS	11
8. CONCLUSION & PERSPECTIVES	12
COMPTE-RENDU TECHNIQUE ET COMMERCIAL	13
1. CADRE CONTRACTUEL.....	14
1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC	14
1.2. L'AVENANT 1.....	14
2. CADRE RÉGLEMENTAIRE.....	14
3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT	15
3.1. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT EFFECTUÉS.....	15
3.1.1. Chaufferie	15
3.1.2. Réseau.....	15
3.1.3. Sous-stations.....	16
3.2. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES.....	17
3.3. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS	17
3.4. MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS	17
3.5. DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS	17
3.6. DÉTAILS DE LA PRCI.....	17
3.7. DÉTAILS DES SUBVENTIONS.....	18
4. ORGANISATION DU SERVICE.....	18
4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL	18
4.2. MOYENS MATÉRIELS.....	19
5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN.....	20
5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE	20
5.2. MOYENS DE PRODUCTION.....	21
5.3. LE RÉSEAU.....	21
6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE	21
7. QUALITÉ DU SERVICE	22
7.1. PANNES ET ARRÊTS.....	22

7.1.1. Chaufferie	22
7.1.2. Réseau.....	24
7.1.3. Sous-stations.....	24
7.2. BILAN DES ÉNERGIES	24
7.2.1. Les sources d'énergies du réseau.....	24
7.2.2. Schéma synthétique des flux énergétiques réseau	26
7.2.3. Bilan Environnemental.....	26
7.3. BILAN SECURITÉ	27
8. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUVELLEMENT	28
8.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUVELLEMENT ».....	28
8.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT	29
9. BILAN COMMERCIAL	29
9.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS.....	29
9.2. COMMUNICATION.....	30
COMPTE-RENDU FINANCIER.....	31
1. COMPTE DE RÉSULTAT	32
2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS.....	33
2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION	33
2.2. CUT OFF.....	33
2.3. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES	34
2.4. QUANTITES FACTURÉES	35
2.5. ÉVOLUTION DES TARIFS	36
3. DESCRIPTION DES CHARGES.....	37
3.1. ENERGIES PRIMAIRES.....	37
3.2. INTERÉSSEMENT BIOMASSE	38
3.3. ÉLECTRICITÉ FORCE MOTRICE.....	38
3.4. MAIN D'ŒUVRE.....	39
3.5. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT.....	39
3.6. FOURNITURES	39
3.7. SOUS-TRAITANCE	40
3.8. IMPÔTS ET TAXES	40
3.9. REDEVANCE DUE A LA VILLE	40
ANNEXES	41
ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS	42
ANNEXE 2 : MOYENS MATÉRIELS DU DÉLÉGATAIRE (FOURNITURES ET OUTILLAGES, MATÉRIEL SÉCURITÉ)	43
ANNEXE 3 : RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE.....	46
ANNEXE 4: BILAN ENVIRONNEMENTAL	49
ANNEXE 5: ÉVOLUTION DES INDICES	50
ANNEXE 6: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS	51
ANNEXE 7 : DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE FOURNITURE	52
ANNEXE 8: DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE SOUS-TRAITANCE	53
ANNEXE 9: CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES	55
ANNEXE 10 : LIASSE FISCALE	56

stelvia
SYNTHÈSE



1. LES FAITS MARQUANTS DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE MONTREYNAUD

- ▶ **Juin 2014** : Dépôt d'une demande de classement du site sous le régime de la déclaration avec contrôle (DC).

Plusieurs réunions, y compris sur site, ont eu lieu en présence de représentants de la DREAL. Bien que des discussions aient également eu lieu au cours de l'année 2015, le dossier présenté est toujours en instance d'instruction auprès de l'inspection Administrative.

Pour autant le site n'est officiellement plus enregistré comme site soumis aux quotas CO₂ (PNAQ 3).

- ▶ **Décembre 2014** : Contrôle inopiné de fonctionnement de la chaudière à biomasse, diligenté par la DREAL, avec mesures et contrôles des émissions atmosphériques.

Il n'a pas été relevé d'écarts réglementaires, hormis la concentration en SO_x (19 mg/Nm³), supérieure à celle prévue dans l'arrêté préfectoral (15 mg/Nm³), elle-même inférieure aux valeurs établies dans les arrêtés ministériels (200 mg/Nm³) et par ailleurs non reprise dans le plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération stéphanoise. Un courrier a été adressé en ce sens aux services préfectoraux et à la DREAL.

La valeur mesurée, reconnue comme base, est inférieure à celle demandée comme référence dans le dossier de demande de classement sous le régime de la déclaration avec contrôle (100 mg/Nm³).

- ▶ **Mai à Juillet 2015** : Réalisation des travaux d'extension de la tranche 2 du réseau de chaleur sur la rue des 3 Glorieuses et la rue Lamaizière.
- ▶ **Octobre 2015** : Raccordement hydraulique des 1^{er} sites situés sur la rue Lamaizière (Ecole Lamazière, Ecole et Gymnase Molina).

2. LE RAPPORT

Le rapport est présenté conformément aux préconisations des Chambres Régionales de Comptes. Il comprend :

- ▶ Un relevé des principaux événements survenus pendant l'exercice,
- ▶ Une partie technique,
- ▶ Une partie financière.

Il concerne l'année civile 2017, troisième année d'exploitation.

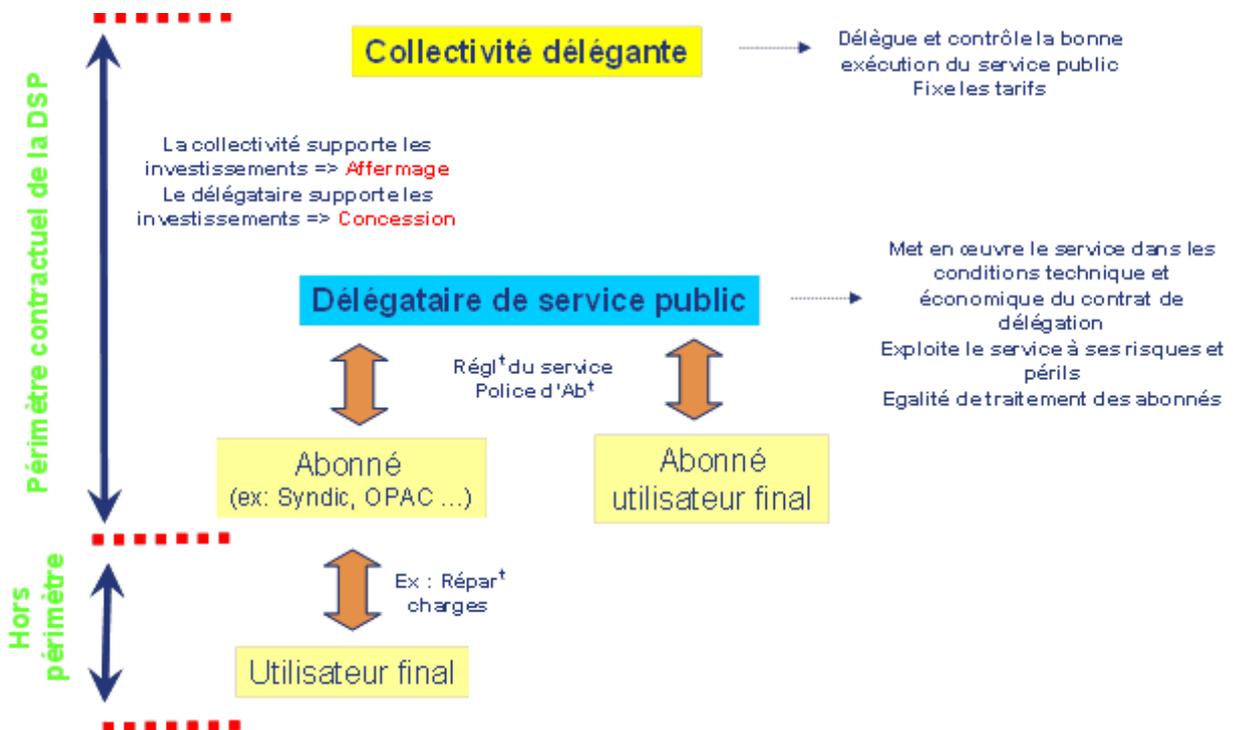
3. FORME CONTRACTUELLE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

3.1. PARTIES PRENANTES

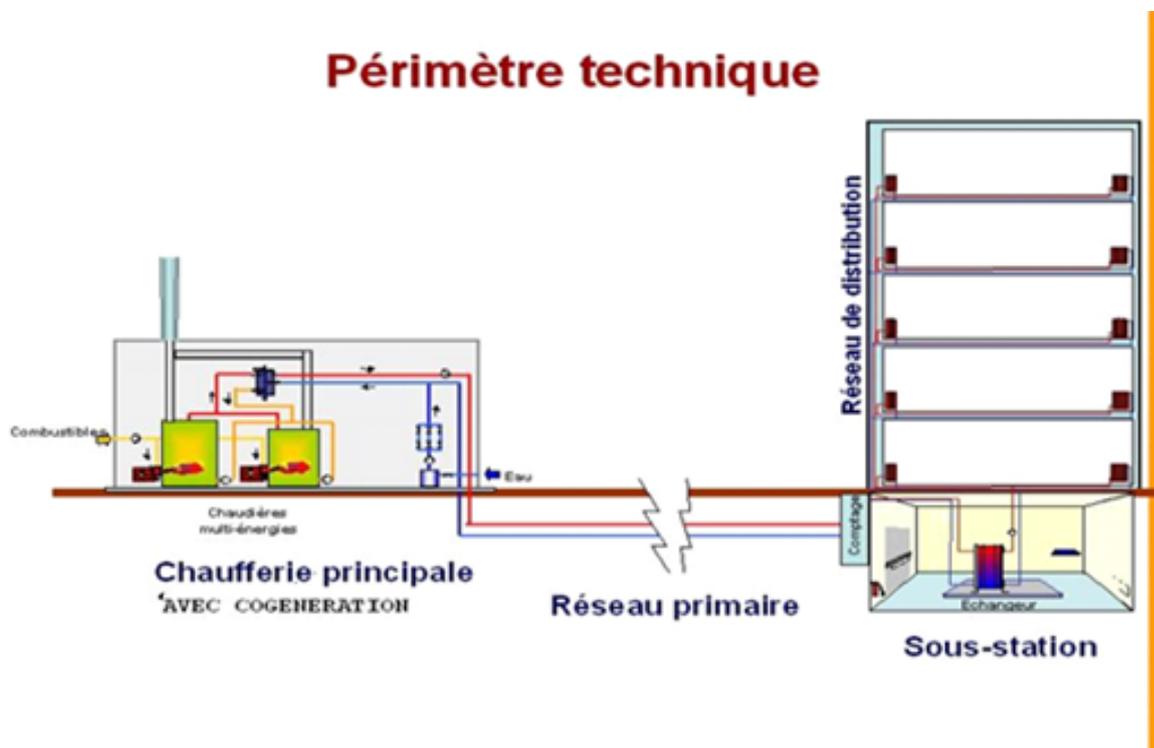
- ▶ **L'autorité Concédante :**
Saint-Etienne Métropole (Depuis le 1er janvier 2016).
- ▶ **Le Délégué :**
Saint-Etienne Energie Verte (STELVIA).

▶ **Les Abonnés :**

TYPLOGIE	PS	% PS
Collectivité	4 377	29%
habitat privé	3 254	21%
Habitat public	7 701	50%
Tertiaire	8	0%
Global	15 340	100%



3.2. PÉRIMÈTRE TECHNIQUE



3.3. TARIFICATION



La partie fixe, dénommée R2, est répartie auprès des abonnés en fonction de la puissance souscrite.

4. LE RÉSEAU AUJOURD'HUI

4.1. UN OUTIL AU SERVICE DE LA VILLE

Chiffres clés

- 45 sous-stations.
- 3 000 équivalents logements.
- Puissance biomasse 7 MW.
- Puissance gaz 17,5 MW + puissance mobilisable de a chaufferie CTM.
- 9 420 ml de réseau.
- 15 339 kW de puissance souscrite.
- Commercialisation de 30 042 MWh de chaleur.
- Environ 5 300 tonnes de CO2 évitées.

4.2. LES CLIENTS PRINCIPAUX DU RÉSEAU

▶ Client Habitat Public :

n° s/st	Adresse s/st	Nom bâtiment	Abonné	Puissance souscrite en kW à fin décembre 2017
07	Angle "Rue BIZET/Rue LALO"	Bâtiment 13A	LE TOIT FOREZIEEN	531
08	16, Allée LALO	Bâtiment 16	CITE NOUVELLE	168
09	Allée MILLAUD	Bâtiment 15	CITE NOUVELLE	250
10	13 B, Allée LALO	Bâtiment 13B	CITE NOUVELLE	335
11	14, Allée LALO	Bâtiment 14	LOIRE HABITAT	447
17 bis	Boulevard VIVALDI	GROUPE 302 DEBUSSY	METROPOLE HABITAT	100
17 ter	48 Boulevard VIVALDI	PRELUDE	LOIRE HABITAT	100
18	Rue CHABRIER - Bâtiment 30	Bâtiment 30	MÉTROPOLE HABITAT	185
19	Rue CHABRIER - Bâtiment 33	Bâtiment 33	MÉTROPOLE HABITAT	323
20	Rue CHABRIER - Bâtiment 32	Bâtiment 32	MÉTROPOLE HABITAT	531
23	2, Rue Jacques OFFENBACH	OFFENBACH	LOIRE HABITAT	815
26	Rue SAINT-SAENS	Résidence KOSMA	MÉTROPOLE HABITAT	814
27	Rue BACH	BACH	MÉTROPOLE HABITAT	490
29	Allée BRAHMS	CAMILLE SAINT-SAENS	MÉTROPOLE HABITAT	488
29 Bis	Allée BRAHMS	28 BD ST SAENS	ALLIADE	137
29 Ter	Allée BRAHMS	LES HAIES VIVES	MÉTROPOLE HABITAT	152
31	Allée PUCCINI	Bâtiment P - O - N	LE TOIT FOREZIEEN	604
32	Impasse PETIT	Résidence MOLINA	MÉTROPOLE HABITAT	520
33	Allée MOLINA	Résidence GUITTON	LOIRE HABITAT	672
34	Boulevard VIVALDI	Résidence "CLOS FOUJOLS"	LE TOIT FOREZIEEN	49
				7 701

▶ Client Ville de Saint-Etienne :

n° s/st	Adresse s/st	Nom bâtiment	Abonné	Puissance souscrite en kW à fin décembre 2017
01	5, Rue PAGANINI	Ecole PAGANINI	VILLE DE SAINT ETIENNE	193
02	Rue GOUNOD	Maison de Quartier	VILLE DE SAINT ETIENNE	88
03	17, Rue GOUNOD	Ecole GOUNOD	VILLE DE SAINT ETIENNE	293
13	Boulevard VIVALDI	POLE DE CENTRALITÉ-MAIRIE ANNEXE	VILLE DE SAINT ETIENNE	9
16	Rue BARTOCK	Ecole BARTOK	VILLE DE SAINT ETIENNE	127
22	Rue COUPERIN	PEPINIERE	VILLE DE SAINT ETIENNE	200
25	Boulevard Camille SAINT-SAENS	Ecole TRIOLLET	VILLE DE SAINT ETIENNE	61
28	Rue BACH	Ecole SAINT-SAENS	VILLE DE SAINT ETIENNE	166
30	Rue FLEMING	Ecole FLEMING	VILLE DE SAINT ETIENNE	69
35	Boulevard VIVALDI	ECOLE ELEMENTAIRE MOLINA	VILLE DE SAINT ETIENNE	302
36	Rue des 3 Glorieuses	CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL	VILLE DE SAINT ETIENNE	1 338
37	Rue des 3 Glorieuses	BUREAUX CTM	VILLE DE SAINT ETIENNE	174
38	Rue des 3 Glorieuses	RESTAURANT CTM	VILLE DE SAINT ETIENNE	99
39	Rue Auguste GUITTON	BUREAUX GUITTON	VILLE DE SAINT ETIENNE	205
41	Rue Lamaiziere	MATERNELLE TERRASSE-CENTRE FORMATION-PRIMAIRE L	VILLE DE SAINT ETIENNE	965
42	Rue Lamaiziere	GYMNASE MOLINA	VILLE DE SAINT ETIENNE	88
				4 377

▶ Client Etablissements tertiaire :

n° s/st	Adresse s/st	Nom bâtiment	Abonné	Puissance souscrite en kW à fin décembre 2017
13	Boulevard VIVALDI	Pôle de Centralité "LA POSTE"	LA POSTE	8
				8

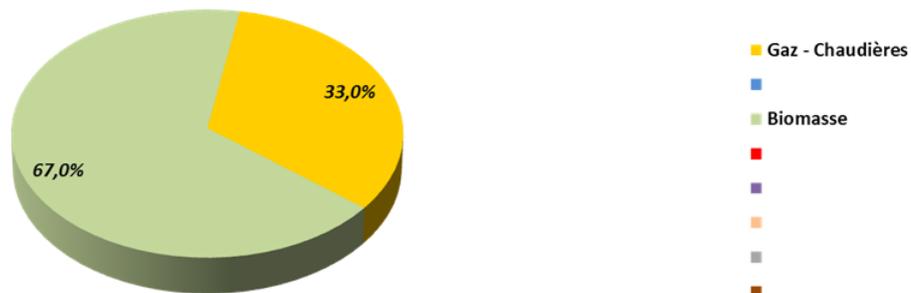
▶ Client Habitat privé :

n° s/st	Adresse s/st	Nom bâtiment	Abonné	Puissance souscrite en kW à fin décembre 2017
04	Allée Verdi	LE PALATIN	CGIL	199
05	Allée VERDI	LE CAPITOLE	FONCIA IGD	313
06	Allée du Forum	L'ESPLANADE	CITYA LIGER IMMO	254
12	Rue BIZET	MONTREYNAUD "LE HAUT"	COGECOOP	928
14	Rue WAGNER	LE FORUM	Cabinet "BILLON-BOUVET-BONNAMOUR"	962
15	Place du Forum	LE BELVEDERE	CGIL	498
24	Rue AMUNDSEN	Résidence VIVALDI 2	S.E.M. PATRIMOINE LOIRE	100
				3 254

5. LE RÉSEAU OPTIMISEUR D'ENERGIE

La Biomasse compose majoritairement le bouquet énergétique. Nous notons un taux de couverture biomasse inférieur au prévisionnel dû à de nombreux problèmes techniques à résoudre sur la production de chaleur depuis la chaufferie biomasse :

Mixité annuelle



6. PERFORMANCE ÉCONOMIQUE DU RÉSEAU

Chiffres clés	Exercice 2017	Exercice 2016	Exercice 2015
Total produits	2 623 935 €	2 274 277 €	1 987 195 €
Vente de chaleur	1 125 017 €	1 026 268 €	984 547 €
Abonnements	894 567 €	896 387 €	825 391 €
Achat d'énergie	977 563 €	923 143 €	944 572 €
Résultat brut avant impôts	262 735 €	-127 693 €	-47 498 €

Cette année, le résultat est fortement impacté par la perception des recettes CEE (276 k€).

7. INDICATEURS

INDICATEURS STELVIA 2017					2016
Taux d'interruption pondéré du service	(Nb d'heure d'arrêt pendant la période de fonctionnement) x Puissance souscrite concernée	29 200,00	%	0,02%	0,02%
	Période de fonctionnement (en h) x Puissance souscrite totale avec i [1,n], i représente la i ème sous-station, et n le nombre total de sous stations sur	132 528 960,00			
Durée d'utilisation équivalente à pleine puissance	Quantité d'énergie thermique livrée (Chauffage + ECS)	30 041,97	h	2 379,00	2 455,83
	Puissance maximale appelée	12 628,00			
Puissance souscrite au km	Puissance souscrite totale (MW)	15,34	MW/ km	1,97	1,97
	Longueur totale du réseau de distribution (km)	7,80			
Consommation au km	Consommations	30,04	GWh/ km	3,85	3,80
	Longueur totale du réseau de distribution	7,80			
Développement	Puissance souscrite en fin d'exercice moins Puissance souscrite en début d'exercice	-0,17	%	-1,1%	0,8%
	Puissance souscrite en début d'exercice.	15,51			
Bouquet énergétique	Répartition des quantités d'énergies à la production	Gaz	%	33,00%	22,80%
		Biomasse	%	67,00%	77,20%
Coût des sinistres	Coût des sinistres TTC (définition comptable ou sinistres déclarés aux assurances)	0,00	%	0,00%	0,62%
	Part fixe des recettes tarifaires	894 567,24			
Renouvellement des installations	Montant des travaux de GER HT	324 112,00	%	284,5%	316,8%
	R23	113 910,19			
Prix moyen du MWh	Recettes R1 R2	2 191 517,15	€HT/ MWh	72,95	65,07
	Quantité d'énergie thermique livrée	30 041,97			
Poids de la part proportionnelle aux consommations	Montant du R1 HT	1 125 017,31	%	51,3%	53,7%
	Recettes R1 R2 HT	2 191 517,15			
Consommation d'eau sur le réseau	Quantité d'eau consommée sur le réseau	829,00	l/MWh	0,03	0,18
Contenu en CO2 du réseau en 2017		0,089	kg/kWh		0,06

8. CONCLUSION & PERSPECTIVES

Et demain ?

L'année 2017 a vu la réalisation des travaux de démolition de la cheminée de l'ancienne chaufferie.

Pour l'année civile 2018, nous nous sommes fixés les objectifs suivants:

* Du point de vue commercial :

- Commercialiser les polices d'abonnement manquantes sur la branche lamaizière
- Etudier l'opportunité de développer le réseau dans le cadre du schéma directeur de Saint-Etienne Métropole et ainsi d'apporter de l'énergie renouvelable au cœur de la ville de Saint-Chamond au tarif le plus compétitif.

* Du point de vue relation client :

- Mettre à disposition de l'autorité délégante ainsi que des abonnés l'Espace Client afin de transmettre l'ensemble des informations que sont en droit d'attendre nos clients et nos usagers.

stelvia

COMPTE-RENDU
TECHNIQUE
ET COMMERCIAL



1. CADRE CONTRACTUEL

Par délibération en date du 24 juin 2013, la commune de Saint-Etienne s'est prononcé sur le choix du Déléataire et a autorisé Monsieur PECEL à contracter avec la société Dalkia France, mandataire du groupement désigné.

1.1. LE CONTRAT DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

- ▶ **Le contrat de Délégation de Service Public a pour objet de confier au Déléataire :**
 - La conception, le financement et l'exécution, à ses frais et risques les travaux suivants :
 - Passage en basse pression et provision pour renouvellement permettant au terme de la délégation l'équivalent de la rénovation de 80% du réseau actuel en eau surchauffée,
 - Extension du réseau,
 - Raccordement de la chaufferie du Centre Technique Municipal,
 - La production, le transport et la distribution de chaleur au moyen des ouvrages existants et de ceux nouvellement édifiés dans le cadre du contrat,
 - L'entretien courant, le gros entretien, le renouvellement et la modernisation de l'ensemble des ouvrages et installations actuelles et futures nécessaires à la fourniture du service public.

1.2. L'AVENANT 1

- ▶ **L'avenant 1 a pour objet :**
 - De procéder à l'ajustement du terme R24 du tarif, compte tenu de l'effet conjugué des travaux supplémentaires, dont la réalisation a été approuvée par la Commune, et du montant de la subvention de l'Ademe, ainsi que des conditions d'attribution,
 - De procéder à l'apurement du terme R24 selon l'article 55.2 et 59.2 du contrat, et par ce moyen de solder les sommes à recouvrer au titre de la TICGN et de la taxe stockage non facturées aux abonnés,
 - D'adopter une nouvelle formule de révision du R1 gaz, consécutive à la création du terme R1 taxes, (taxes applicables au gaz naturel),
 - De créer un terme R1taxes,
 - D'ajuster le terme R25 en fonction des nouvelles puissances souscrites résultant de la réalisation de la première tranche d'extension du réseau,
 - De clarifier l'article 76-1 du Contrat.

2. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Le dossier de déclaration a été déposé auprès de la DREAL. Le Préfet de la Loire a donné récépissé du dossier.

3. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT

3.1. TRAVAUX DE PREMIER ÉTABLISSEMENT EFFECTUÉS

3.1.1. Chaufferie

La chaufferie centrale gaz a été rénovée.

Nous avons enlevé deux chaudières hors service que nous avons remplacé par les équipements suivants :

- 1 Chaudière de 7 MW équipée d'un brûleur avec économiseur.
- 1 Chaudière de 4 MW

Nous avons également rénové les pompes réseau ainsi que l'automate de régulation de la chaufferie.

Nous avons également créé trois nouvelles cheminées pour évacuer les gaz de combustion.

Au cours de l'été 2017, nous avons démoli des carnaux de l'ancienne cheminée.

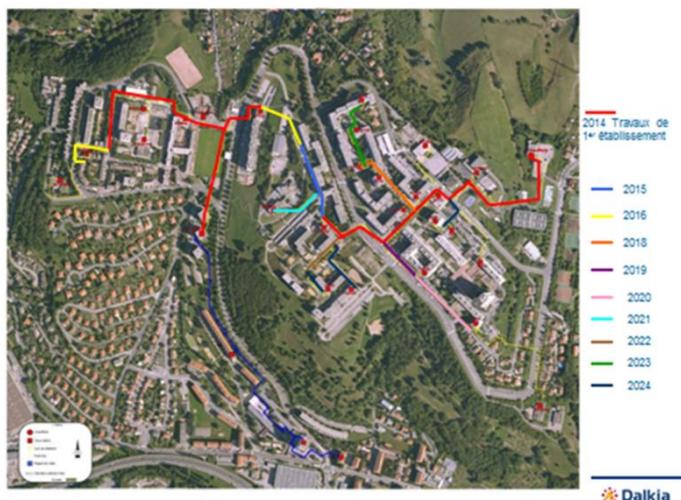


3.1.2. Réseau

Le passage en Basse Température du réseau a été réalisé conformément à nos engagements.

Environ 1900 ml (tronçon rouge), soit 40% du réseau HP existant, dans le cadre du passage en BT et de la rénovation des portions les plus fragiles (fuites répétées) a été rénové à l'occasion des travaux de 1er établissement.

Environ 40 autres % du réseau seront remplacés sur la durée du contrat en P3. Le planning prévisionnel de remplacement du réseau en P3 est indiqué ci-après. Toutefois compte tenu des impératifs de la ville de Saint-Etienne, nous avons modifié l'ordre des tronçons à rénover :



Année Prévisionnelle	Tronçons Prévus	Année de réalisation	Commentaires
2015	Tronçon Bleu	2015	
2016	Tronçon Jaune	2016	Seul le tronçon rue Debussy a été effectué
2017			
2018	Tronçon Orange	2016	Aménagement du quartier Lully
2019	Tronçon Violet		
2020	Tronçon Rose		
2021	Tronçon Bleu ciel		
2022	Tronçon Marron		
2023	Tronçon Vert	2016	Aménagement du quartier Lully
2024	Tronçon Bleu foncé	2017	100% du tronçon, suite aménagement du quartier Esplanade

Les travaux d'extension de la tranche 2 du réseau de chaleur sur la rue des 3 Glorieuses et la rue Lamaizière ont été réalisés de mai à mi-juillet 2015 comme prévu.

3.1.3. Sous-stations

La plupart des sous-stations ont été modifiées afin de fonctionner en basse température (changement d'échangeur) et ont été équipées de télérelève afin d'être en liaison avec notre Desk (Centre de pilotage des installations)

Le raccordement hydraulique et la mise en service de l'école Lamazière ont été réalisés le 27 octobre 2015.

Le raccordement hydraulique et la mise en service de l'école et du gymnase Molina ont été réalisés le 27 octobre 2015.

3.2. TRAVAUX DE BRANCHEMENTS ET EXTENSIONS PARTICULIÈRES

Nous n'avons rien à signaler en 2017.

3.3. MISE À JOUR SOUS FORMAT INFORMATIQUE DES PLANS DE L'ENSEMBLE DES INSTALLATIONS

L'ensemble de ces documents a été remis lors de la transmission des Documents d'Ouvrages Exécutés. Un exemplaire est toujours disponible en chaufferie.

3.4. MISE A JOUR DE L'INVENTAIRE DES BIENS

L'inventaire des biens est joint en [Annexe 1](#).

3.5. DÉTAILS DES IMMOBILISATIONS

Code H	Code D	Libellé	Début	Direct	Production à soi-même	Activation en immobilisation	Fin
			231300	231300			231300
			231500	231500			231500
			231600	231600	722001		231600
			231800	231800			231800
RM4BR7X	D003FFT	DMBSE -DAF N641 STELVIA RENOV RESEAU ET SS STATIONS	6 593,72	2 679,72		-9 273,44	
RM4BR9Z	D003FFT	DMBSE -DAF N641 STELVIA DEV RESEAU ET SS STATIONS	22 677,92	305,90		-22 983,82	
RY3S0RJ	D003FFT	IEC FR 12/16	21 014,40	-21 014,40			
RY3S0RJ	D003FFT	DAF 641 DECONSTRUCTION DESAMIANTAGE CHEMINEE		71 319,96		-71 319,96	
RY4DRYD	D003FFT	REPLACE CODE RM4BR9Z CLOS		24 194,50		-24 194,50	
RY4DRYD	D003FFT	REPLACE CODE RM4BR9Z CLOS		2 073,50		-2 073,50	
Immobilisations en cours			50 286,04	79 559,18		-129 845,22	

3.6. DÉTAILS DE LA PRCI

Immobilisation	Date de mise en service	Durée de l'amortissement	Montant initial	Amort. 2015	Amort. 2016	Amort. 2017	Amort. cumulés	Valeur résiduelle
frais 1er établissement	01/01/2015	22 ans 6 mois	2 324 748,05	103 322,14	103 322,14	103 322,14	309 966,42	2 014 781,63
complement immo	01/01/2015	22 ans 6 mois	1 531 807,94	68 080,35	68 080,35	68 080,35	204 241,05	1 327 566,89
immo RM4BR9Z Devt 2015	01/12/2015	21 ans 7 mois	422 494,49	1 631,25	19 575,03	19 575,03	40 781,31	381 713,18
complement immo	01/01/2017	20 ans 6 mois	32 257,26			1 573,52	1 573,52	30 683,74
immo RY3S0RJ et RY4DRYD	01/12/2017	19 ans 7 mois	97 587,96			415,27	415,27	97 172,69
			4 408 895,70	173 033,74	190 977,52	192 966,31	556 977,57	3 851 918,13

3.7. DÉTAILS DES SUBVENTIONS

Subventions à recevoir				
Libellé	441700 Début	Entrée (+)	Sortie (-)	441700 Fin
Ademe 2014		826 898,60	-124 034,79	702 863,81
2015	702 863,81		-206 724,65	496 139,16
2016	496 139,16			496 139,16
2017	496 139,16			496 139,16
TOTAL	496 139,16	0,00	0,00	496 139,16

4. ORGANISATION DU SERVICE

4.1. EFFECTIF ET QUALIFICATION DU PERSONNEL

La société STELVIA est placée sous la responsabilité du Directeur du Centre Loire Auvergne :

Monsieur Jean Pierre DURAND

Relation avec l'Autorité Déléguée :

Monsieur Frédéric LAFOND

Contrôleur de Gestion :

Monsieur Jimmy DEMAGNY

Gestionnaire de Facturation :

Madame Florence DUBOURG

Responsable Technique :

Monsieur Benoît FLOQUET

Responsable d'Exploitation :

Monsieur Christian BERGES

Manager Opérationnel :

Monsieur Alain FOURNEAU

Personnel administratif :

Madame Florence ROUSSON

Personnel de site SCEVIA :

M. Stéphane FORAND (Responsable de Site)

M. Loic BAJU (Agent d'Exploitation)

M. Fabrice CORNU (Agent d'Exploitation)

M. Guillaume DALBEIGUE (Agent d'Exploitation)

Astreinte :

Le site est en télésurveillance et classé site prioritaire pour notre centrale d'appel.

Une équipe de 5 techniciens assurent l'astreinte sur Saint-Etienne, comprenant le site de STELVIA.

Les quatre techniciens sur site STELVIA font partie du service d'astreinte.

Sous-traitants :

Espace vert :	TARVEL
Extincteurs :	EUROFEU
Centrale détection gaz :	OLDHAM
Centrale détection incendie :	SSI SERVICE
Ramonage chaudières et cheminées :	HERISSON DU VELAY
Comptage thermique chaufferie sous station :	DIEHL
Traitement eau :	VEOLIA WATER STI
Evacuation cendres humides :	SEDE
Evacuation cendres sèches :	SARPI
Contrôles réglementaires :	APAVE
Entretien toitures :	SMAC

4.2. MOYENS MATÉRIELS

Ils sont décrits en **Annexe 2**.

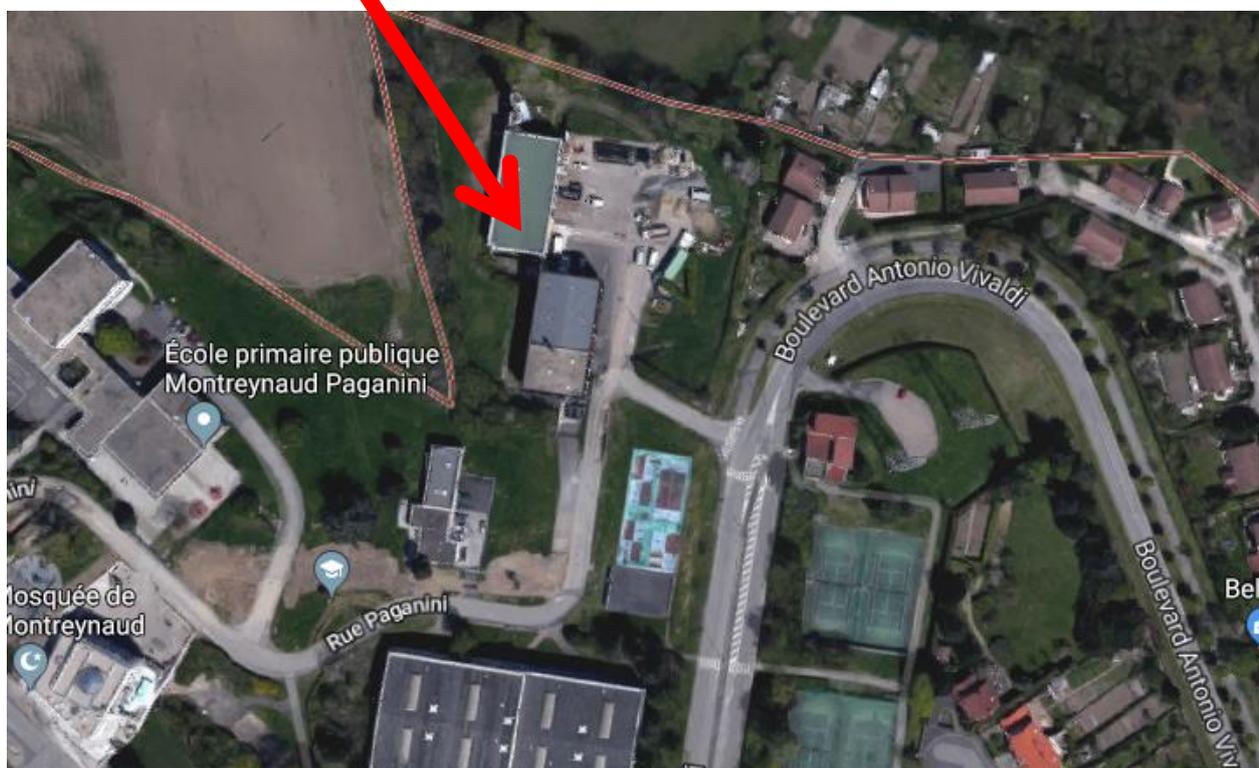
5. BILAN TECHNIQUE : LE RÉSEAU URBAIN

5.1. LOCALISATION DE LA CHAUFFERIE

15 Boulevard Paganini

42400 Saint-Etienne

Coordonnées GPS : 45.472409, 4.405152

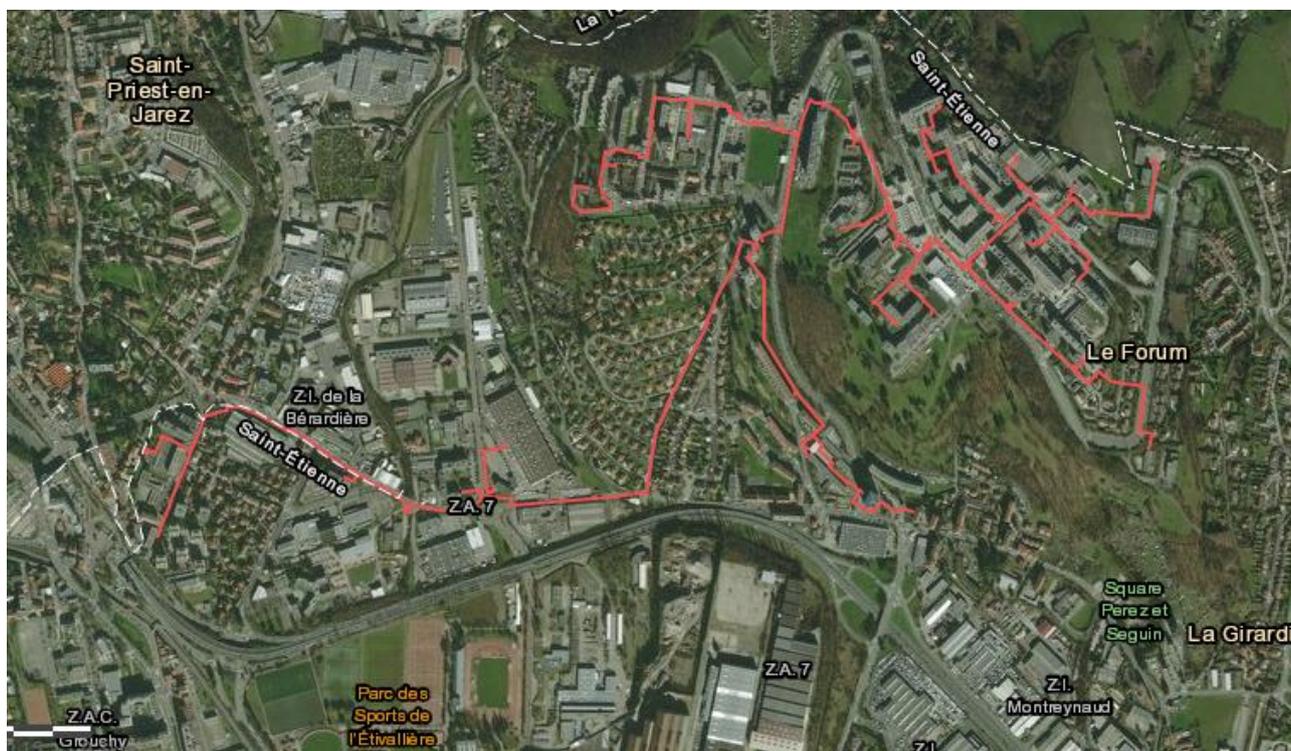


5.2. MOYENS DE PRODUCTION

Production Biomasse	Production Gaz	Autres production CTM
Chaudière 1 : 7 MW	Chaudière 1 : 7 MW	
	Chaudière 2 : 4 MW	

5.3. LE RÉSEAU

- ▶ Longueur de réseau : 7 800 mètres.
- ▶ Nombre de sous-stations : 44.



6. LES CONDITIONS D'EXÉCUTION DU SERVICE

La saison civile 2017 a été légèrement plus rigoureuse que l'année précédente, elle représente une rigueur climatique de 2521 DJ à comparer au 2 447 de 2016, soit une augmentation de 3%.

Ventes - Distribution														
Ventes	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total
DJ		506	293	267	240	210	12	0	0	4	152	321	514	2521

Pour la partie « bailleurs sociaux », qui représente 59 % des MWh vendus sur le réseau de chaleur, le chauffage a fonctionné :

- ▶ Du 1^{er} janvier 2017 au 29 mai 2017.
- ▶ Du 18 septembre 2017 au 31 décembre 2017.

Pour mémoire, les années précédentes :

ANNEE	Jours de chauffe	DJ
Année 2017	254 jours	2 573
Année 2016	238 jours	2 399
Année 2015	254 jours	2 359

7. QUALITÉ DU SERVICE

7.1. PANNES ET ARRÊTS

7.1.1. Chaufferie

Au niveau de la chaufferie biomasse, nous avons vécu au cours de l'année 2017 plusieurs dysfonctionnements qui ont concerné le système de convoyage, le grappin et le foyer.

Date	Heure	Tech	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Durée d'intervention	Tps d'arrêt
5/1/17	2h30	SF	CH BOIS	Convoyeur bois	Meca	O	Maillons chaîne cassé	Remplacement de 3 maillons chaîne	4h00	4h00
10/01/17	9h00	SF	CH BOIS	Compresseur d'air	Meca	O	Défaut compresseur	Remplacement des courroies	2h00	0
17/1/17	3h30	GD	CH BOIS	Disjonction benne a cendre	Elec	O	Benne pleine	Inversion benne	0h30	1h00
22/01/17	11h30	FC	CH BOIS	Défaut convoyeur cendre sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	déblocage de la chaîne	0h30	0h30
27/01/17	17h30	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Défaut variateur grille 3	Déblocage de la grille 3	0h30	1h00
03/02/17	10h00	SF	CH BOIS	Niveau haut tremie filtre a manche	Meca	O	Ecluse bouchée	Débouchage de l'écluse sous filtre a manche	2h00	2h00
04/02/17	9h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	0h15
05/02/17	23h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
08/02/17	20h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
10/2/17	5h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	3h00
13/2/17	10h00	SF	CH BOIS	Convoyeur navette	Meca	O	Chaîne convoyeur cassée	Réparation de la chaîne du convoyeur navette benne a cendre		
16/2/17	21h00	TP	CH BOIS	Convoyeur transfert	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
18/2/17	13h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Défaut variateur grille 3	Déblocage de la grille 3	0h15	1h00
19/2/17	20h00	TP	CH BOIS	Convoyeur transfert	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
19/2/17	22h00	TP	CH BOIS	Convoyeur transfert	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
20/2/17	1h00	TP	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
20/2/17	14h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Grille 3 bloquée	Remplacement du relais d'inversion sens	1h00	1h00
22/02/17	14h00	SF	CH BOIS	Niveau haut tremie filtre a manche	Meca	O	Ecluse bouchée	Débouchage de l'écluse sous filtre a manche	2h00	2h00
21/3/17	17h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Fuite tube fumée sur recupérateur	Arrêt chaudière pour réparation fuite	1h00	42h00
15/4/17	22h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Courroies ventillo fumée HS	Démontage et remplacement des 3 courroies sur VEF	1h00	2h00
29/4/17	20h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Saut de chaîne convoyeur bois	Remise en place de la chaîne du convoyeur bois	2h00	3h00
30/4/17	4h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Surchauffe filtre a manches	contrôle et réarmement remise en service	0h30	1h00
1/5/17	7h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Surchauffe grappin bois	Défaut ouverture grappin arrêt chaudière bois	2h00	192h00
4/5/17	10h00	SF	CH BOIS	Grappin bois	Meca	O	Plus d'ouverture grappin	Essai dépannage grappin avec fabricant par téléphone	2h00	
05/05/17	10h00	SF	CH BOIS	Grappin bois	Meca	O	Électrovanne inversion HS	Dépannage du grappin par Société Mennesson Manutation	4h00	
13/05/17	10h00	GD	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Défaut benne a cendre	Réarmement arrêt d'urgence	1h00	1h00
17/05/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		nettoyage des fausses et silo bois	20h00	
22/05/17	9h00	SF	CH BOIS	Compresseur d'air	Meca	O	Fuite sur durite	Reprise fuite sur durite	1h00	
28/05/17	10h00	GD	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Dépression foyer	soufflé tuyauterie et réarmement chaudière	1h00	1h00
22/06/17	10h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Dépression foyer	soufflé tuyauterie et réarmement chaudière	1h00	1h00
24/06/17	11h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Défaut pompe charge chaudière	Réarmement et contrôle fonctionnement	1h00	1h00
13/10/17	8h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur remplacement capteur de rotation	0h15	4h00
16/10/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Pose d'un échafaudage sur filtre a manche LAURANS		
02/11/17	17h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Arrêt chaudière bois fuite dans foyer		
06/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Démolition du béton réfractaire dans foyer chaudière bois BEROA		
08/11/17	7h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise fuite dans foyer ch bois MOOS		
10/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise du béton réfractaire dans foyer chaudière bois BEROA		
14/11/17	14h00	SF	CH BOIS		Meca	O		Remplacement du servo moteur volet d'air grille 2	2h00	
22 au 24/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Démolition du béton réfractaire dans foyer chaudière bois pour recherche de fuite BEROA		
27 au 30/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise de la fuite avec modification tuyauterie mur chicanes TPF Reprise du béton réfractaire dans foyer et sur la voute BEROA		
01/12/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Remise en service chaudière bois après réparation fuite foyer		
23/12/17		TP	CH BOIS		Meca	O		Défaut surpression filtre a manche lancé décolmatage	0h5	1h00
26/12/17	10h00	SF	CH BOIS		Contrôle	N		Contrôle des désenfumeurs chaufferie bois DESSAUTEL		
27/12/17		TP	CH BOIS		Meca	O		Défaut d'introduction bois nettoyage capteurs de niveau	0h5	1h00

7.1.2. Réseau

Le réseau a subi 4 fuites et une suspicion de fuite en 2017. En voici le détail :

Date	Heure	Défaut	Type d'intervention	Cause panne	Actions
19/01/17	8h00	Fuite caniveau primaire	Meca	Fuite tuyauterie réseau	Réparation fuite caniveau Bd ST SAENS
02/02/17	8h00	Fuite caniveau primaire	Meca	Fuite tuyauterie réseau	Réparation fuite caniveau Rue SAX
23/05/17	10h00	Fuite caniveau primaire	Meca	Fuite tuyauterie primaire	Recherche fuite localisation antenne GS2B Bella Bartock
14/06/17	10h00	Fuite caniveau primaire	Meca	Fuite tuyauterie primaire	Fuite tuyauterie primaire isolé antenne GS1A Paganini
15/12/17	9h00		Travaux		Recherche fuite caniveau antenne GS2PAC par SPTP

7.1.3. Sous-stations

En 2017, nous n'avons pas recensé de dysfonctionnements en sous-stations.

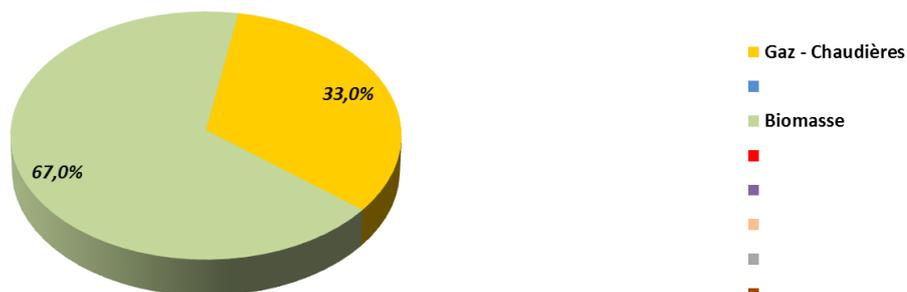
Au niveau de la chaufferie, nous avons totalisé 79 interventions suite à des reports d'alarme.

Le détail des interventions est donné en **Annexe 3**.

7.2. BILAN DES ÉNERGIES

7.2.1. Les sources d'énergies du réseau

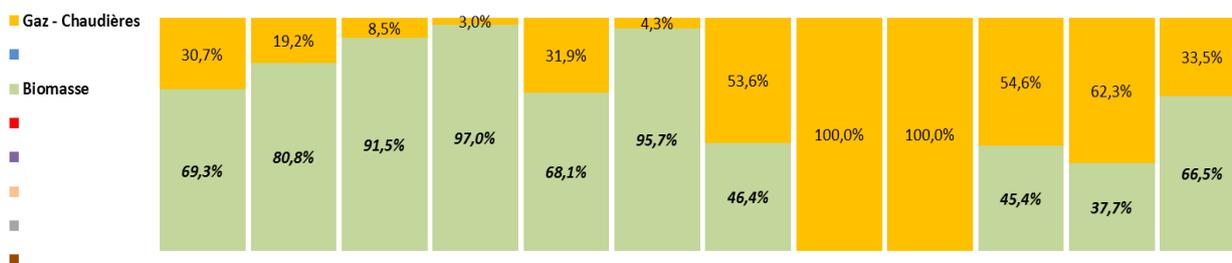
Mixité annuelle



Le taux d'énergie renouvelable est en recul cette année. Ce phénomène est lié aux défauts de fonctionnement rencontrés cette année.

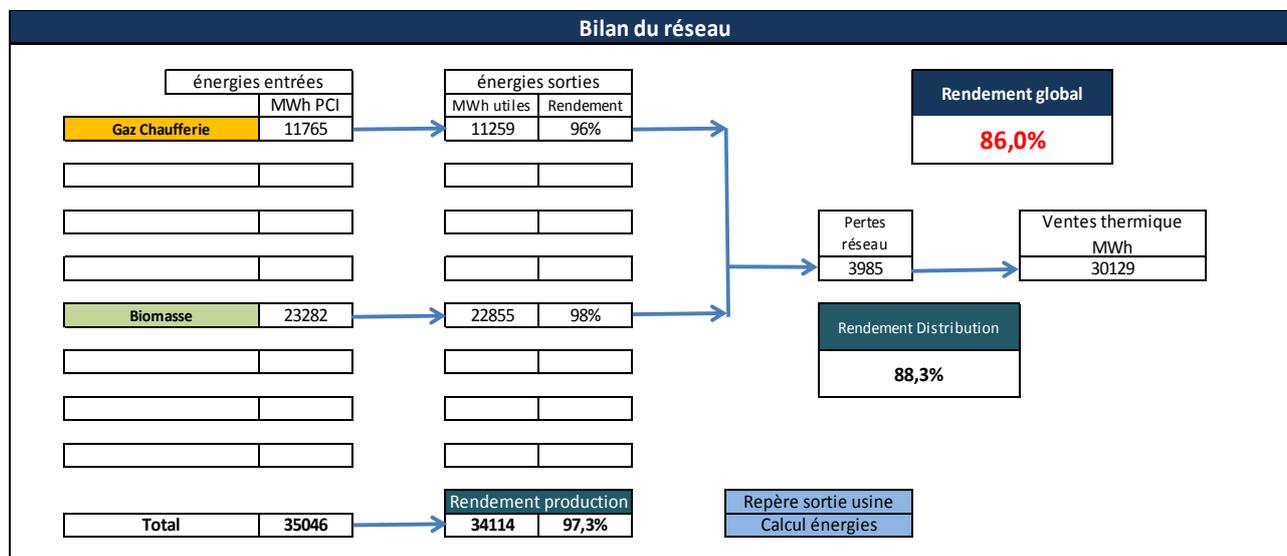
Date des relevés		31/12/2016	25/01/2017	21/02/2017	23/03/2017	21/04/2017	22/05/2017	22/06/2017	25/07/2017	23/08/2017	22/09/2017	25/10/2017	23/11/2017	29/12/2017	
Energies en entrée															
Combustibles	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total	
Gaz Total	MWh PCS	2057	961	354	106	1074	4	437	660	1033	1150	2777	2456	13072	
Dont Gaz Chaufferie	MWh PCS	2057	961	354	106	1074	4	437	660	1033	1150	2777	2456	13072	
Biomasse	MWh PCI	4306	3519	3239	2592	2088	851	365	0	0	1005	1245	4071	23282	
	tonnes	1659	1419	1226	984	797	307	132	0	0	358	453	1442	8777	
	PCI	2,60	2,48	2,64	2,63	2,62	2,77	2,77	0,00	0,00	2,81	2,75	2,82	2,65	
Total - Energies entrantes	MWh PCI	6157	4385	3558	2688	3055	855	759	594	930	2040	3744	6282	35046	

Energies sortie générateurs															
Energies	μ	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total
Gaz - Chaudières	95,7%	MWh	1767	794	299	86	907	40	425	603	932	994	2355	2058	11259
Biomasse	98,2%	MWh	3992	3331	3229	2777	1936	889	367	0	0	825	1423	4087	22855
Total des énergies		MWh	5759	4125	3528	2863	2843	929	792	603	932	1819	3778	6144	34114



Ventes - Distribution														
Ventes	Unités	janvier-17	février-17	mars-17	avril-17	mai-17	juin-17	juillet-17	août-17	septembre-17	octobre-17	novembre-17	décembre-17	Total
Ventes Thermiques	MWh Th	5201	3888	3123	2596	2448	540	475	362	489	1681	3595	5730	30129
Chauffage	MWh	4643	3276	2492	1959	1763	-29	-91	-49	5	1086	3046	5041	23143
Eau Chaude Sanitaire	MWh	558	612	630	637	685	569	566	411	484	595	548	689	6986
Eau Chaude Sanitaire	m3	4849	5323	5482	5542	6434	4473	4923	3574	4207	5175	4769	5994	60745
DJ		506	293	267	240	210	12	0	0	4	152	321	514	2521
Ratio Chauffage / DJ	MWh/DJ	9,2	11,2	9,3	8,2						7,1	9,5	9,8	9,4
Pertes thermiques	MWh	558	237	405	267	395	388	317	240	443	138	183	414	3985

7.2.2. Schéma synthétique des flux énergétiques réseau



ANNEE	Energies Entrées	μ Production	Energies Sorties	Pertes Réseaux	μ Distribution	Ventes Thermiques	μ Global
2017	35 046,00	97,3%	34 114,00	3 985,00	88,3%	30 129	86,0%
2016	36 089,00	95,0%	34 293,00	4 414,00	87,1%	29 879	82,8%

Cette année, la production de MWh utiles issus de la biomasse représente 16 884 MWh utile (soit une augmentation de 254 MWh utiles par rapport à celle de l'année 2016).

La mixité ainsi atteinte est de 67 %.

La mixité atteinte les années précédentes.

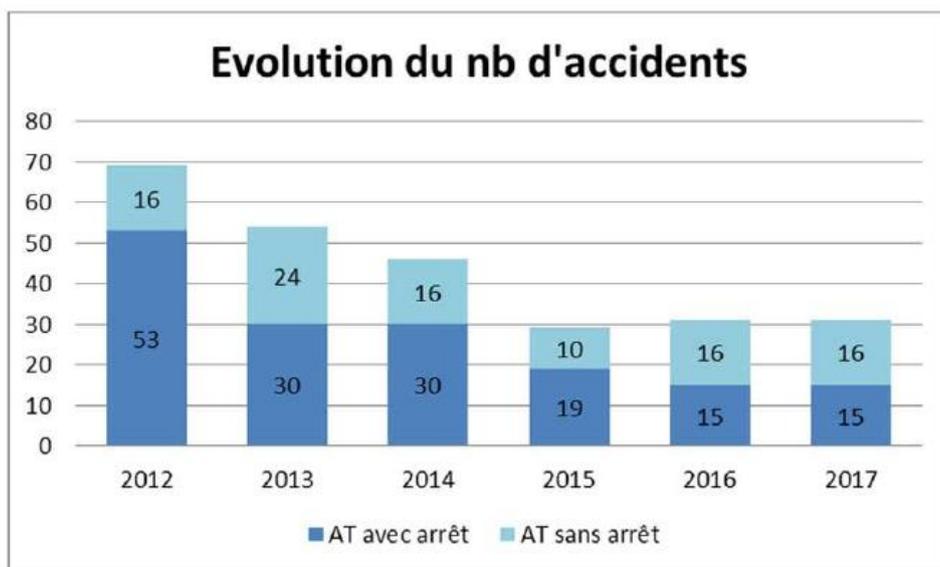
ANNEE	Taux ENR
2017	67,00%
2016	77,60%
2015	76,60%

7.2.3. Bilan Environnemental

Le bilan environnemental est joint en **Annexe 4**.

7.3. BILAN SECURITÉ

La sécurité au travail est un enjeu majeur pour Dalkia qui se traduit par des objectifs ambitieux de réduction des accidents du travail et une implication forte de toute la chaîne de management.



Il est à noter qu'aucun accident du travail n'a été à déplorer au cours de l'année 2017. Par ailleurs, aucune situation de danger n'a été identifiée au travers de l'application « Echap&Belle » dans le cadre de l'exécution du contrat.

Dalkia gère l'ensemble des installations qui lui sont confiées en veillant à la Santé Sécurité des personnes et des biens. Notre boîte à outils comprend les actions suivantes :

- ▶ Les causeries et les supports de communication,
- ▶ La gestion des Equipements de Protection Individuelle,
- ▶ Les Visites Sécurité de la Hiérarchie,
- ▶ Une application mobile dédiée à la Sécurité, « Echap&Belle », qui permet de déclarer en temps réel toute situation dangereuse ou presqu'accident.



La société Dalkia est certifiée « Sécurité » selon les référentiels OHSAS 18001 et ILO



8. SUIVIS DES TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN ET DE RENOUELEMENT

8.1. TRAVAUX DU COMPTE « GROS ENTRETIEN ET RENOUELEMENT »

NATURE	Date Création	DATE CLOT	DATE FIN PREV	TYPE	MONTANT MARCHE	Sous Traitance	Fourniture s	Main d'œuvre	Total Débours	Nbre Heures
Montreynaud Réseau Reprise fuite sur réseau primaire en caniveau sur antenne Purcell	30/06/16	30/11/16	31/12/16	P3 MRE	10 000,00	464,98	0,00	0,00	464,98	0,00
Montreynaud Sstation 19 Modif régulation primaire de l'échangeur ECS et rempl. 1 jeu de plaques 530	30/06/16	31/08/16	31/12/16	P3 REN	4 250,00	966,27	0,00	0,00	966,27	0,00
Montreynaud Chaufferie Bois STELVIA Réparation grappin bois	08/08/16	31/03/17	30/06/17	P3 MRE	2 500,00	10,19	0,00	0,00	10,19	0,00
Montreynaud STELVIA Chaufferie Bois Reprise fuite sur récupération chaudière bois Mat 8300	06/10/16	28/02/17	30/06/17	P3 MRE	1 000,00	0,00	0,00	-202,96	-202,96	-4,00
STELVIA réseau Rép. fuite caniveau primaire Rue SAX	10/11/16	28/02/17	30/06/17	P3 MRE	15 749,00	0,00	-461,51	-355,18	-816,69	-7,00
STELVIA Chaufferie Bois Rép fuite chaudière bois	19/12/16	28/02/17	30/06/17	P3 MRE	3 951,00	-6 672,00	0,00	-152,22	-6 824,22	-3,00
STELVIA SST 7 Datartrage échangeur ECS, Rempl.V2V par V3V primaire échangeur ECS (TOIT FOREZIEEN ?)	19/12/16	31/03/17	30/06/17	P3 MRE	3 000,00	-650,00	-1 130,18	-405,92	-2 186,10	-8,00
STELVIA Réseau Reprise fuite caniveau RUE SAX	19/12/16	31/03/17	30/06/17	P3 MRE	15 004,00	-14 327,17	-139,61	-304,44	-14 771,22	-6,00
STELVIA Réseau Rempl servomoteur V2V échangeur ECS SST4 12 et 37	26/12/16	31/07/17	31/12/17	P3 MRE	1 000,00	0,00	-1 170,35	-101,48	-1 271,83	-2,00
STELVIA Chaufferie Bois Sondes de T° foyer et membranes pour ramoneurs	26/12/16	28/02/17	30/06/17	P3 MRE	1 500,00	0,00	-1 874,00	-101,48	-1 975,48	-2,00
STELVIA Montreynaud Chaufferie BOIS Rempl. garniture mécanique et roulements/ppe charge chaudière	11/01/17	31/03/17	30/06/17	P3 MRE	2 851,00	-2 882,69	0,00	-101,48	-2 984,17	-2,00
MONTREYNAUD RESEAU Reprise fuite sur canivo résoprinaire BD Camille St Saens	31/01/17	31/03/17	31/12/17	P3 MRE	14 956,00	-16 028,09	0,00	-202,96	-16 231,05	-4,00
STELVIA Trx de maintenance sur convoyeur bois et reprise chaîne/convoyeur bennes	16/02/17	31/03/17	31/12/17	P3 MRE	4 000,00	-2 827,00	0,00	-101,48	-2 928,48	-2,00
STELVIA RENOVATION RESEAUX BAT PALATIN ESPLANADE FORUM	20/02/17	30/09/17	31/12/17	P3 MRE	103 000,00	-81 889,88	0,00	0,00	-81 889,88	0,00
REMPACEMENT DES PLAQUES SUR L'ÉCHANGEUR PRIMAIRE ECS DE LA SOUS STATION 7	23/02/17	31/07/17	31/12/17	P3 MRE	3 000,00	0,00	-2 312,60	-152,22	-2 464,82	-3,00
STELVIA Chaufferie Bois Barreau vibrant pour filtre à manches et blocs pour graisseurs	07/03/17	31/10/17	31/12/17	P3 MRE	2 000,00	-3 050,00	0,00	-202,96	-3 252,96	-4,00
CHAUFFERIE BOIS MONTREYNAUD : Reprise fuite sur tube de fumée du récupérateur chaudière bois	30/03/17	31/07/17	31/12/17	P3 MRE	2 000,00	-327,68	0,00	-405,92	-733,60	-8,00
MONTREYNAUD S-ST 29 : Rempl. du modém et de l'alimentation sur télésurveillance	30/03/17	31/07/17	31/12/17	P3 MRE	1 000,00	0,00	-592,42	-152,22	-744,64	-3,00
STELVIA Chaufferie Bois Dépannage et réparation du grappin silo bois Mat 9800	09/05/17	31/07/17	31/12/17	P3 MRE	6 000,00	-2 765,00	-848,00	-355,18	-3 968,18	-7,00
STELVIA Réseau Rép.fuite caniveau primaire antenne GS2B Bela Bartock Mat 1400	20/06/17	30/11/17	31/12/17	P3 MRE	10 000,00	-31 093,97	0,00	-710,36	-31 804,33	-14,00
STELVIA Réseau Réparation fuite caniveau AntenneGS1A Paganini Mat 1400	20/06/17	31/07/17	31/12/17	P3 MRE	10 000,00	-19 765,36	-149,52	-507,40	-20 422,28	-10,00
STELVIA Chaufferie BOIS Rempl. écluse sous multicyclone et ventilo circuit recirculation	22/06/17	31/10/17	31/12/17	P3 MRE	19 798,00	0,00	-15 621,13	0,00	-15 621,13	0,00
STELVIA S/ST 5 Datartrage de l'échangeur ECS	22/06/17	30/09/17	31/12/17	P3 MRE	1 000,00	-600,00	0,00	-202,96	-802,96	-4,00
STELVIA Chaufferie Bois Reprise fuite sur tubes d'eau dans foyer chaudière bois	26/07/17		30/06/18	P3 MRE	9 903,00	-11 030,64	0,00	-558,14	-11 588,78	-11,00
STELVIA Chaufferie bois Rempl. du caisson fumée sortie filtre à manche	26/07/17		30/06/18	P3 MRE	15 000,00	-18 717,50	0,00	-355,18	-19 072,68	-7,00
STELVIA Chaufferie Bois Remise en état de la baie d'analyse	29/09/17		30/06/18	P3 MRE	2 952,00	-2 525,00	-2 754,00	-101,48	-5 380,48	-2,00
STELVIA Chaufferie BOIS Trx maintenance sur vérin échelle convoyeur bois et centrale hydraulique	10/10/17	31/10/17	30/06/18	P3 MRE	6 870,00	-6 667,00	-474,54	-355,18	-7 496,72	-7,00
STELVIA Chaufferie Rempl 5 BAES ATEX et BAPL local transfo	13/10/17		30/06/18	P3 MRE	2 777,00	-433,54	-2 242,25	0,00	-2 675,79	0,00
STELVIA Montreynaud Réseau Rempl. 2 vannes 2 voies sur échangeur caf. sst7 et sur échangeur ECS sst2	20/10/17		30/06/18	P3 MRE	2 797,00	0,00	-2 594,52	-202,96	-2 797,48	-4,00
STELVIA Montreynaud chaufferie bois Reprise fuite sur tube eau dans foyer chaudière	10/11/17		30/06/18	P3 MRE	8 400,00	-5 670,67	0,00	-202,96	-5 873,63	-4,00
STELVIA Montreynaud chaufferie BOIS reprise nouvelle fuite/Tubes d'eau dans foyer chaudière BOIS	21/11/17		30/06/18	P3 MRE	100 000,00	-7 300,00	0,00	0,00	-7 300,00	0,00
BASCULE 286 DSP MONTREYNAUD STELVIA	29/11/17		30/06/18	P3 MRE	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Montreynaud RESEAU Rép Fuite caniveau Bd Saint Saens	05/12/17		30/06/18	P3 MRE	15 000,00	-730,32	0,00	0,00	-730,32	0,00
Montreynaud S/ST 29 Datartrage de l'échangeur ECS	05/12/17		30/06/18	P3 MRE	1 000,00	-500,00	0,00	0,00	-500,00	0,00
					407 258,00	-235 012,07	-32 364,63	-6 494,72	-273 871,42	-128,00

Sous traitance avec coefficient d'actualisation 1,15	-270 263,88
Fournitures avec coefficient d'actualisation 1,15	-37 219,32
Main d'œuvre	-6 494,72
TOTAL DEBOURS P3	-313 977,93

8.2. SITUATION DU FOND DE RENOUVELLEMENT

Période	Recettes (€)	Dépenses €	Solde Saison (€)	Soldes €	Taux	Frais / Pdt Fin.	Solde cumulé €
2013	43 692,78	-113 099,88	-69 407,10	-69 407,10	-	-	-69 407,10
2014	91 331,13	-256 371,80	-165 040,67	-234 447,76	0,0009	-62,88	-234 510,64
2015	104 992,75	-174 971,03	-69 978,28	-304 426,04	0,0010	-227,20	-304 653,24
2016	113 872,47	-328 876,80	-215 004,33	-519 430,37	-0,0032	971,78	-518 458,58
2017	113 910,19	-313 977,93	-200 067,74	-719 498,10	-0,0035	1 834,48	-717 663,62
	467 799,32	-1 187 297,42	-719 498,10			2 516,18	

Le bilan P3 fait apparaître un solde cumulé fortement négatif. Il faut toutefois noter que celui-ci est impacté du coût de rénovation des réseaux. Afin de s'adapter aux différents travaux réalisés dans le quartier, nous avons anticipé deux ans du programme de rénovation initial.

9. BILAN COMMERCIAL

9.1. ÉVOLUTION DES ABONNEMENTS

En 2017, il n'y a pas eu de nouveaux sites raccordés. La puissance souscrite raccordée demeure inchangée par rapport à 2016.

Nous rencontrons des difficultés à commercialiser les abonnés potentiels de la rue Lamaizière compte tenu du fait qu'il s'agit essentiellement de copropriétés.

A ce jour, nous avons donc concrétisé la réalisation de 84 % du développement initial prévu. En effet, les polices concernant les abonnés suivants ne sont toujours pas commercialisées :

Abonné	Puissance souscrite en kW
SDIS 1	131
SDIS 2	333
USINE GIBAUD	707
PARC LAMAZIERE	642
ROMANTICA	220
LE PILAT	92
FURANIA	73
MAISON DE RETRAITE TERRASSE	350
ALESIA	147
MOLINA	275
GLOBAL	2 970

9.2. COMMUNICATION

Cette année, nous avons procédé aux réunions prévues :

- ▶ Réunion CCSPL.
- ▶ Réunion Club abonnés.

Ces réunions ont permis à la DSP de Montreynaud d’être attributaire une nouvelle fois du Label Ecoréseau de chaleur



FOND INCITATIF

Année	Montant R22 facturé	Abondement calculé	Abondement retenu	solde fond incitatif
2013			2 271,02	2 271,02
2014			4 657,24	6 928,26
2015				6 928,26
2016	220 010,29	1 980,09	2 500,00	9 428,26
2017	444 527,39	4 000,75	5 000,00	14 428,26

stelvia

COMPTE-RENDU
FINANCIER



1. COMPTE DE RÉSULTAT

RESULTAT ANALYTIQUE	2017	2016	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	1 134 372,35	1 040 947,22	93 425,13	9%
VENTES R2	894 567,24	896 387,33	-1 820,09	0%
CUT OFF	4 402,91	-12 162,05	16 564,96	-136%
Avoir Compte conventionnel SECUM (STEL16002)	0,00	-1 699,34	1 699,34	-100%
RESTITUTION CEE	276 480,11	0,00	276 480,11	
PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	0,00	0,00	
INTERETS / CPTE COURANT	0,00	0,00	0,00	
REPRISE PROVISION GT	314 112,00	350 804,00	-36 692,00	-10%
TOTAL PRODUITS	2 623 934,61	2 274 277,16	349 657,45	15,4%
Electricité P1	10 600,00	-10 600,00	21 200,00	-200%
Bois	-495 918,03	-589 401,19	93 483,16	-16%
Gaz	-492 244,61	-323 141,92	-169 102,69	52%
Débours P1	-977 562,64	-923 143,11	-54 419,53	5,9%
FRAIS DE PERSONNEL	-118 597,15	-116 875,51	-1 721,64	1%
EAU & PDTS DE TRAITEMENTS EAU	-19 313,65	-26 007,11	6 693,46	-26%
ELECTRICITE	-64 810,30	-85 785,71	20 975,41	-24%
FOURNITURES	-8 168,20	-6 033,29	-2 134,91	35%
SOUS-TRAITANCE	-60 980,87	-59 588,32	-1 392,55	2%
ENCOURS TRAVAUX	0,00	0,00	0,00	
IMPOTS ET TAXES	-22 767,32	-55 950,97	33 183,65	-59%
REDEVANCE	-37 697,09	-43 142,85	5 445,76	-13%
AUTRES FRAIS FIN. & SCES BANCAIRES	-110 025,39	-118 024,48	7 999,09	-7%
CONSEIL EXTERIEUR & FRAIS D'ACTES DIVERS	-2 199,00	2 356,76	-4 555,76	-193%
COMMISSAIRES AUX COMPTES	-8 893,87	-14 700,68	5 806,81	-40%
ASSURANCES	-16 966,00	-23 162,00	6 196,00	-27%
FRAIS DE GESTION	-98 944,00	-98 944,00	0,00	0%
CHGES & PDTS DIVERS	0,00	0,00	0,00	
PRCI	-192 966,27	-190 977,52	-1 988,75	1%
SINISTRES - PROVISION	-23 324,78	5 586,00	-28 910,78	-518%
DOTATION PROVISION GT	-324 112,00	-360 804,00	36 692,00	-10%
Débours P2	-1 109 765,89	-1 192 053,68	82 287,79	-6,9%
Débours P3	-273 871,42	-286 381,15	12 509,73	-4,4%
QUOTAS CO2	-	391,79	391,79	-100,0%
TOTAL DEBOURS	-2 361 199,95	-2 401 969,73	40 769,78	-1,7%
RESULTAT AVANT IMPOT	262 734,66	-127 692,57	390 427,23	
IMPOT SUR LES SOCIETE	0,00	0,00		
RESULTAT APRES IMPOT	262 734,66	-127 692,57	390 427,23	

2. DESCRIPTIONS DES PRODUITS

2.1. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation ont progressé de 349 657,45 euro HT. Ce qui représente une hausse de 15 % environ.

La restitution des CEE pour 276 480,11 euro HT contribue à hauteur de 80% de l'augmentation des produits.

RESULTAT ANALYTIQUE	2017	2016	Ecart	Ecart en %
VENTES R1	1 134 372,35	1 040 947,22	93 425,13	9%
VENTES R2	894 567,24	896 387,33	-1 820,09	0%
CUT OFF	4 402,91	-12 162,05	16 564,96	-136%
Avoir Compte conventionnel SECUM (STEL16002)	0,00	-1 699,34	1 699,34	-100%
RESTITUTION CEE	276 480,11	0,00	276 480,11	
PRODUCTION IMMOBILISEE	0,00	0,00	0,00	
INTERETS / CPTE COURANT	0,00	0,00	0,00	
REPRISE PROVISION GT	314 112,00	350 804,00	-36 692,00	-10%
TOTAL PRODUITS	2 623 934,61	2 274 277,16	349 657,45	15,4%

2.2. CUT OFF

Les cut off se portent à 4 402,91€ HT.

2.3. VENTES DE L'EXERCICE PAR POSTES

STELVIA	FACTURATION PAR POSTE ET SOUS STATION										2017	2016
	SOUS STATION		MWh	Prix	R1	regul STOCKAG	R21	R22	R23	R24	R25	TOTAL
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 01 - ECOLE PAGANINI	399	37,53	14 980,45	124,30	999,27	5 609,56	1 437,45	3 242,40	2 051,58		28 445,01	24 987,21
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 02 - MAISON DE QUARTIER	196	37,68	7 399,40	61,15	455,62	2 557,74	655,42	1 478,40	935,46		13 543,19	11 652,77
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 03 - ECOLE GOUNOD	369	37,56	13 854,07	114,86	1 517,01	8 516,06	2 182,25	4 922,40	3 114,60		34 221,25	30 232,95
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 04 - LE PALATIN	467	37,42	17 493,38	145,57	1 030,33	5 783,95	1 482,13	3 343,20	2 115,36		31 393,92	27 132,74
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 05 - CAPITOLE (LE) - FONCIA IGD	720	37,46	26 983,99	224,29	1 620,57	9 097,37	2 331,19	5 258,40	3 327,18		48 842,99	45 320,21
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 06 - ESPLANADE	635	37,48	23 804,98	197,79	1 315,09	7 382,54	1 891,78	4 267,20	2 700,00		41 559,38	37 108,62
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 07 - BÂTIMENT 13 A	1 186	37,50	44 476,42	369,38	2 749,28	15 433,56	3 954,85	8 920,80	5 644,56		81 548,85	74 496,69
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 08 - BÂTIMENT 16 C. NOUVELLE	393	37,51	14 727,01	122,26	869,82	4 882,94	1 251,25	2 822,40	1 785,84		26 461,52	23 166,72
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 09 - BT 15 - C NVL	619	37,41	23 150,08	192,68	1 113,17	6 248,99	1 601,31	3 612,00	2 285,46		38 203,69	33 677,33
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 10 BÂTIMENT 13B - C NOUVELLE	866	37,41	32 412,43	269,77	1 734,47	9 736,80	2 495,06	5 628,00	3 561,06		55 837,59	49 558,70
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 11 - BÂTIMENT 14 - LOIRE HABITAT	916	37,42	34 292,05	285,36	2 314,35	12 992,10	3 329,23	7 509,60	4 751,64		65 474,33	58 190,09
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 12 - MONTREYNAUD - COGECOOP	1 589	37,48	59 577,04	494,95	4 804,74	26 972,39	6 911,68	15 590,40	9 864,66		124 215,86	107 625,37
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 13 - MAIRIE ANNEXE	17	37,67	657,18	5,43	46,59	261,59	67,03	151,20	95,70		1 284,72	909,79
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 14 - FORUM (LE) - BILLON-BOUVET-BONNAMOUR	2 705	37,44	101 285,42	842,47	4 970,36	27 896,83	7 148,56	16 124,70	10 202,70		168 471,04	147 803,07
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 15 - LE BELVEDERE - CGIL	1 135	37,32	42 371,44	353,59	2 578,41	14 474,42	3 709,07	8 366,40	5 293,74		77 147,07	61 582,82
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 16 - ECOLE BAR TOK	267	37,71	10 072,30	83,18	657,54	3 691,26	945,89	2 133,60	1 350,00		18 933,77	17 321,50
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 17 - CHABRIER BATIMENT 29											0,00	0,00
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 17 BIS - GROUPE 302 DEBUSSY	151	37,24	5 640,75	47,17	517,75	2 906,50	744,78	1 680,00	1 063,02		12 599,97	11 258,86
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 17 TER - UG 0471 - LE PRELUDE	176	37,23	6 556,87	54,84	517,75	2 906,50	744,78	1 680,00	1 063,02		13 523,76	11 696,44
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 18 - CHABRIER BATIMENT 30	451	37,42	16 886,78	140,51	955,98	5 366,57	1 375,19	3 101,94	1 962,72		29 789,69	25 801,31
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 19 - CHABRIER BATIMENT 32	1 192	37,35	44 534,54	371,29	2 749,78	15 436,46	3 955,60	8 922,48	5 645,58		81 615,73	70 280,39
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 20 - CHABRIER BATIMENT 33	655	37,45	24 530,30	204,00	1 672,35	9 388,02	2 405,69	5 426,40	3 433,50		47 060,26	41 180,56
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 22 - PEPNIERE	241	37,61	9 064,47	75,05	1 035,51	5 813,03	1 489,58	3 360,00	2 125,98		22 963,62	19 704,70
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 23 - OFFENBACH - LOIRE HABITAT	1 840	37,40	68 830,14	573,05	4 219,68	23 688,06	6 070,07	13 692,00	8 663,46		125 736,46	110 622,26
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 24 - RESIDENCE VIV ALDI 2	98	37,68	3 695,26	30,54	517,75	2 906,50	744,78	1 680,00	1 063,02		10 637,85	8 622,06
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 25 - ECOLE TRIOLLET	118	37,71	4 454,36	36,78	315,82	1 772,97	454,32	1 024,80	648,42		8 707,47	7 715,61
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 26 - RESIDENCE KOSMA	1 323	37,49	49 586,60	411,91	4 213,72	23 654,62	6 061,49	13 672,68	8 651,22		106 252,24	92 986,53
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 27 - RESIDENCE JS BACH - METROPOLE HABITAT	946	37,42	35 406,07	294,66	2 485,22	13 951,24	3 575,00	8 064,00	5 102,40		68 878,59	53 107,97
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 28 - ECOLE ST SAENS	270	37,73	10 187,27	84,08	859,47	4 824,81	1 236,36	2 788,80	1 764,60		21 745,39	18 838,47
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 29 - RESIDENCE STRAUSS-ROMERO	1 096	37,48	41 089,93	341,36	2 525,13	14 175,33	3 632,43	8 193,54	5 184,36		75 142,08	65 532,80
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 29 BIS - CAMILLE ST-SAENS 28	418	37,28	15 587,63	130,20	709,31	3 981,91	1 020,37	2 301,60	1 456,32		25 187,34	19 663,25
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 29 TER - LES HAIES VIVES	517	37,27	19 260,52	160,95	786,99	4 417,92	1 132,09	2 553,60	1 615,74		29 927,81	24 656,41
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 30 - ECOLE FLEMING	43	38,22	1 635,41	13,32	357,26	2 005,49	513,92	1 159,20	733,50		6 418,10	6 804,34
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 31 - BÂTIMENT PON	1 815	37,29	67 688,68	565,31	3 127,21	17 555,30	4 498,56	10 147,20	6 420,54		110 002,80	93 643,37
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 32 - RESIDENCE MOLINA	968	37,48	36 259,49	301,28	2 692,85	15 116,75	3 873,68	8 737,68	5 528,64		72 510,37	67 201,80
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 33 - GUITTON - LOIRE HABITAT	1 970	37,40	73 678,41	613,49	3 479,29	19 531,73	5 005,01	11 289,60	7 143,36		120 740,89	110 722,80
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 34 - CLOS FOULIOLS - LE TOIT FOREZIEEN	220	37,39	8 216,04	68,43	253,70	1 424,18	364,95	823,20	520,86		11 671,36	10 700,31
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 35 - ECOLE ELEMENTAIRE MOLINA - VILLE DE SAINT-ETIENNE	402	37,76	15 178,14	125,16	1 563,61	8 777,66	2 249,27	5 073,60	3 210,24		36 177,68	32 932,29
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 36 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - VILLE DE SAINT-ETIENNE	1 419	37,56	53 292,38	441,79	6 927,52	38 889,08	9 965,33	22 478,40	14 222,94		146 217,44	128 705,21
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 37 - BUREAUX CTM - VILLE DE SAINT-ETIENNE	175	37,62	6 565,68	54,35	900,89	5 057,34	1 295,94	2 923,20	1 849,62		18 647,02	15 888,64
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 38 - RESTAURANT CTM - VILLE DE SAINT-ETIENNE	131	37,20	4 878,16	40,83	512,57	2 877,43	737,35	1 663,20	1 052,40		11 761,94	10 472,94
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 39 - BUREAUX GUITTON - VILLE DE SAINT-ETIENNE	259	37,64	9 731,92	80,50	1 061,38	5 958,35	1 526,82	3 444,00	2 179,14		23 982,11	20 829,03
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 41 - MA TERNELLE TERRASSE-CENTRE FORMATION-PRIMAIRE LAMAZIERE	615	37,64	23 136,78	191,40	4 996,31	28 047,80	7 187,26	16 212,00	10 257,96		90 029,51	76 609,72
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 42 - GYMNASSE MOLINA	51	37,67	1 907,09	15,76	455,62	2 557,74	655,42	1 478,40	935,46		8 005,49	8 027,92
Regul Facturation 2014-2015-2016 SST 21 PURCELL		#DIV/0!									0,00	22 361,98
TOTAL		30 041,97 37,45	1 125 017,31	9 355,04	79 187,04	444 527,39	113 910,19	256 942,62	162 577,56	2 191 517,15	1 937 334,55	

2.4. QUANTITES FACTURÉES

FACTURATION MWh + m3 CHALEUR PAR SOUS STATION	2017	2016
Sous-station	MWh	MWh
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 01 - ECOLE PAGANINI	399,173	398,379
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 02 - MAISON DE QUARTIER	196,358	188,959
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 03 - ECOLE GOUNOD	368,835	382,388
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 04 - LE PALATIN	467,469	449,608
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 05 - CAPITOLE (LE) - FONCIA IGD	720,269	786,746
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 06 - ESPLANADE	635,152	646,965
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 07 - BÂTIMENT 13 A	1 186,194	1 261,399
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 08 - BÂTIMENT 16 C. NOUVELLE	392,619	387,886
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 09 - BT 15 - C NVL	618,761	612,631
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 10 BÂTIMENT 13B - C NOUVELLE	866,324	872,666
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 11 - BÂTIMENT 14 - LOIRE HABITAT	916,393	933,301
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 12 - MONTREYNAUD - COGECOOP	1 589,450	1 555,450
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 13 - M ARIE ANNEXE	17,445	10,627
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 14 - FORUM (LE) - BILLON-BOUVET-BONNAMOURE	2 705,440	2 662,910
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 15 - LE BELVEDERE - CGIL	1 135,474	944,208
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 16 - ECOLE BARTOK	267,119	286,731
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 17- CHABRIER BÂTIMENT 29		
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 17 BIS - GROUPE 302 DEBUSSY	151,484	158,202
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 17 TER - UG 0471 - LE PRELUDE	176,105	170,440
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 18 - CHABRIER BÂTIMENT 30	451,221	436,535
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 19 - CHABRIER BÂTIMENT 32	1 192,327	1 141,907
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 20 - CHABRIER BÂTIMENT 33	655,102	649,314
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 22 - PEPINIERE	240,995	234,712
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 23 - OFFENBACH - LOIRE HABITAT	1 840,240	1 828,680
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 24 - RESIDENCE VIV ALDI 2	98,067	80,919
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 25 - ECOLE TROLLET	118,115	120,578
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 26 - RESIDENCE KOSMA	1 322,775	1 323,393
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 27 - RESIDENCE JS BACH - METROPOLE HABITAT	946,232	730,376
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 28 - ECOLE ST SAENS	270,006	265,599
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 29 - RESIDENCE STRAUSS-ROMERO	1 096,215	1 078,100
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 29 BIS - CAMILLE ST-SAENS 28	418,121	338,316
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 29 TER - LES HAIES VIVES	516,850	458,432
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 30 - ECOLE FLEMING	42,786	81,118
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 31 - BÂTIMENT PON	1 815,379	1 697,402
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 32 - RESIDENCE MOLINA	967,502	1 070,077
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 33 - GUITTON - LOIRE HABITAT	1 970,110	2 073,250
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 34 - CLOS FOUJOLS - LE TOIT FOREZIEN	219,735	227,305
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 35 - ECOLE ELEMENTAIRE MOLINA - VILLE DE SAINT-ETIENNE	401,936	445,248
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 36 - CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL - VILLE DE SAINT-ETIENNE	1 418,730	1 473,690
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 37 - BUREAUX CTM - VILLE DE SAINT-ETIENNE	174,548	167,333
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 38 - RESTAURANT CTM - VILLE DE SAINT-ETIENNE	131,117	137,108
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 39 - BUREAUX GUITTON - VILLE DE SAINT-ETIENNE	258,524	257,630
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 41 - MATERNELLE TERRASSE-CENTRE FORMATION-PRIMAIRE LAMAZIERE	614,650	593,470
ST-ETIENNE (42) - STELVIA - SST 42 - GYMNASE MOLINA	50,620	85,089
Total général	30 041,967	29 705,077

2.5. ÉVOLUTION DES TARIFS

STELVIA		Evolution MWh R1			
Base = bois 28,18 Base Gaz=48,49	2017	2016	2015	2014	
Janvier	34,778	33,222	36,421	36,035	
Février	37,819	32,158	35,511	35,921	
Mars	35,499	31,508	36,521	34,758	
Avril	33,609	31,468	36,1	34,463	
Mai	32,958	31,228	35,317	34,352	
Juin	32,878	31,648	35,291	34,133	
Juillet	32,798	32,268	35,361	33,445	
Août	32,578	32,408	35,333	34,269	
Septembre	32,738	32,938	34,742	34,311	
Octobre	33,498	33,448	34,573	35,757	
Novembre	34,457	33,918	34,675	35,953	
Décembre	35,537	34,568	39,608	36,438	

STELVIA		Evolution R23			
Base = 7,21	2017	2016	2015	2014	
Janvier					
Février	1,028	1,015	1,02	1,01	
Mars					
Avril	1,031	1,016	1,021	1,014	
Mai					
Juin	1,033	1,018	1,018	1,013	
Juillet					
Août	1,032	1,021	1,020	1,016	
Septembre					
Octobre	1,038	1,023	1,019	1,019	
Novembre					
Décembre	1,036	1,025	1,017	1,020	

STELVIA		Evolution R21			
Base = 4,59	2017	2016	2015	2014	
Janvier					
Février	1,24	1,181	1,135	1,069	
Mars					
Avril	1,264	1,209	1,135	1,069	
Mai					
Juin	1,079	1,163	1,135	1,069	
Juillet					
Août	1,033	1,054	1,135	1,069	
Septembre					
Octobre	1,029	1,075	1,168	1,069	
Novembre					
Décembre	1,123	1,079	1,168	1,098	

STELVIA		Evolution R22			
Base =27,24	2017	2016	2015	2014	
Janvier					
Février	1,062	1,044	1,035	1,021	
Mars					
Avril	1,066	1,046	1,039	1,025	
Mai					
Juin	1,065	1,047	1,039	1,024	
Juillet					
Août	1,066	1,053	1,043	1,030	
Septembre					
Octobre	1,071	1,057	1,045	1,033	
Novembre					
Décembre	1,072	1,059	1,044	1,034	

L'évolution des incidences inclus dans les formules de révision est jointe **Annexe 5**.

3. DESCRIPTION DES CHARGES

3.1. ENERGIES PRIMAIRES

STELVIA	2017		2016	
ENERGIE PRIMAIRE	Quantité	Montant	Quantité	Montant
BOIS	Tonnes	€	Tonnes	€
Janvier	1 918,10	117 176,73	1 476,25	90 632,89
Février	1 325,05	80 855,88	1 715,50	103 937,00
Mars	1 328,30	81 383,61	2 004,40	121 667,08
Avril	1 003,45	61 283,70	1 172,65	71 050,86
Mai	285,75	17 510,47	823,60	49 417,65
Juin	288,15	17 455,03	74,10	4 429,18
Juillet				
Août				
Septembre	231,05	14 399,27	234,00	14 478,98
Octobre	543,25	32 840,55	547,35	33 036,40
Novembre	336,80	20 003,56	1 318,30	80 002,35
Décembre	1 442,00	84 757,88	1 352,40	81 380,67
Cut Off		1 669,86		-7 716,51
intéressement		-33 418,51		-52 915,36
	8 701,90	495 918,03	10 718,55	589 401,19
Elec P1				
Annul CAP Décembre 2016		-10 600,00		10 600,00
Electricite P1	0,00	-10 600,00	0,00	10 600,00
Gaz	MWh	€	MWh	€
Janvier	2 349,91	83 994,52	835,85	28 207,70
Février	587,97	28 893,30	557,98	18 556,51
Mars	349,87	17 218,50	390,43	13 510,43
Avril	200,37	10 098,39	93,24	7 360,00
Mai	948,27	32 220,15	55,02	6 411,94
Juin	4,03	4 224,91	561,60	19 172,39
Juillet	591,12	21 403,07	739,29	24 798,21
Août	675,72	23 507,82	682,52	23 516,95
Septembre	1 179,06	38 798,32	951,20	30 953,50
Octobre	898,52	32 238,13	1 654,70	51 112,65
Novembre	4 122,31	146 863,70	648,67	23 967,23
Décembre	1 100,32	45 185,87	1 872,87	64 254,35
Location GRDF		7 527,01		7 626,15
Cut Off		70,92		3 693,91
	13 007,46	492 244,61	9 043,36	323 141,92
TOTAL		977 562,64		923 143,11

Prix moyen de la biomasse en 2017 : 60,64 €HT/tonne (hors effet cut off & intéressement) soit identique au tarif de 2016.

Prix moyen du prix du gaz en 2017 : 37,84 €HT/MWh, soit +5,9 % par rapport à 2016 (35,73 €/MWh)

Concernant l'électricité, nous annulons en 2017 les provisions pour charge à recevoir de 2016

Le bilan des approvisionnements en biomasse est joint en **Annexe 6**.

3.2. INTERÊSSEMENT BIOMASSE

PCI référence 2,75
Code D du site D004BBH
Taux d'humidité contractuel 40%

Facture ajustement	-22 279,01	
Bonus/Malus	-11 139,50	-1,9% du montant annuel

mois-année	Quantité validée à la livraison	Quantité en MWh de la livraison	PCI Moyen	Humidité moyenne
9-2016	234,00	651,02	2,78	39,53%
10-2016	547,35	1 603,36	2,93	36,90%
11-2016	1 318,30	3 524,28	2,67	41,47%
12-2016	1 352,40	3 670,67	2,71	40,74%
1-2017	1 918,10	4 856,81	2,53	44,00%
2-2017	1 325,05	3 363,69	2,54	43,88%
3-2017	1 328,30	3 510,65	2,64	42,02%
4-2017	1 003,45	2 645,32	2,64	42,14%
5-2017	285,75	775,94	2,72	40,72%
6-2017	288,15	797,44	2,77	39,79%
Total général	9 600,85	25 399,18	2,65	41,97%

Facturation BERAM				Ecart tonnage facturé	PCI Moyen	Facture ajustement
Quantités facturées	Montant HT	Prix facturé CID	Prix facturé			
234	14478,98	61,88	0,00	2,78	14 648,18	
547,35	33068,15	60,41	0,00	2,93	35 224,36	
1318,3	80002,35	60,69	0,00	2,67	77 772,53	
1352,4	81380,67	60,18	0,00	2,71	80 320,93	
1918,1	117176,73	61,09	0,00	2,53	107 891,83	
1325,05	80855,88	61,02	0,00	2,54	74 638,45	
1328,3	81383,61	61,27	0,00	2,64	78 216,00	
1003,45	61283,7	61,07	0,00	2,64	58 748,23	
285,75	17510,47	61,28	0,00	2,72	17 290,48	
288,15	17423,28	60,47	0,00	2,77	17 533,82	
9 600,85	584 563,82	60,89	0,00	2,65	562 284,81	

3.3. ÉLECTRICITÉ FORCE MOTRICE

STELVIA	2017		2016	
ELECTRICITE	Quantité	Montant	Quantité	Montant
Giacomo Puccini	kWh	€	kWh	€
Janvier	3 177	461,17	12 735	1 530,65
Février	13 964	1 732,15	14 746	1 565,51
Mars	10 572	1 234,64	13 484	1 426,94
Avril	11 141	594,87	13 760	1 431,74
Mai	10 814	716,44	12 476	1 298,14
Juin	10 153	682,18	12 715	1 175,60
Juillet	4 476	353,72	5 923	599,45
Aôut	3 679	310,11	3 733	419,49
Septembre	3 657	310,21	3 730	419,45
Octobre	8 751	618,88	3 798	421,33
Novembre	11 724	911,98	11 507	940,95
Décembre	13 867	1 524,95	22 183	1 032,25
Total	102 798	9 451,30	118 055	12 261,50
Montreynaud	kWh	€	kWh	€
Janvier	131 369	10 138,29	114 535	9 795,93
Février	185 731	14 334	110 839	9 479,82
Mars	80 737	3 807,87	117 117	10 016,77
Avril	54 486	2 690,47	93 839	8 025,85
Mai	35 370	1 830,26	71 726	6 134,57
Juin	18 543	1 259,27	31 550	2 698,40
Juillet	13 457	1 019,61	12 530	1 071,66
Aôut	21 609	1 350,91	12 481	1 149,75
Septembre	52 151	2 628,13	21 871	1 796,97
Octobre	92 611	6 765,74	76 739	4 835,47
Novembre	125 119	9 118,47	98 089	6 180,77
Décembre	416,35	416,35	117 158	8 502,57
Regul				656,73
Total	811 183	55 359,00	878 474	70 345,26
Total électricité		64 810,297		82 606,760

3.4. MAIN D'ŒUVRE

STELVIA MAIN D'ŒUVRE	2017		2016	
	Heures	Montant (€)	Heures	Montant (€)
Janvier	198,51	10 072,40	173,87	8 770,00
Février	167,52	8 499,97	204,23	10 301,36
Mars	247,21	12 543,44	171,38	8 644,41
Avril	171,77	8 715,61	319,61	16 121,13
Mai	167,47	8 497,43	188,26	9 495,83
Juin	205,03	10 403,22	156,70	7 903,95
Juillet	252,92	12 833,16	156,96	7 917,06
Août	223,00	11 315,02	260,85	13 157,27
Septembre	35,26	1 789,09	84,60	4 267,22
Octobre	231,59	11 750,88	178,35	8 995,97
Novembre	225,87	11 460,64	197,05	9 939,20
Décembre	211,20	10 716,29	225,26	11 362,11
TOTAL	2 337,35	118 597,15	2 317,12	116 875,51

3.5. EAU ET PRODUITS DE TRAITEMENT

STELVIA	2017	2016
EAU & PDTS TRAITEMENTS	Montant (€)	Montant (€)
ACHAT D'EAU	15 190,17	21 882,11
PRODUITS DE TRAITEMENTS	4 123,48	4 125,00
TOTAL	19 313,65	26 007,11

3.6. FOURNITURES

STELVIA	2017	2016
FOURNITURES	Montant (€)	Montant (€)
ACHATS FOURN. & PETIT EQUIP. [606350]	2 666,14	580,09
ACHAT MAT. & PIECES DETACHEES [601000]	97,97	3 158,64
ACHAT MAT. & CONSOM. DIVERS [606800]	5 404,09	2 294,56
TOTAL	8 168,20	6 033,29

Le détail des commandes de fournitures est joint en [Annexe 7](#).

3.7. SOUS-TRAITANCE

STELVIA	2017	2016
SOUS TRAITANCE	Montant (€)	Montant (€)
CONTRÔLES REGLEMENTAIRES	8 725,47	10 417,18
RAMONAGE	4 555,07	3 955,07
TELESURVEILLANCE	7 040,16	6 533,39
LOCATIONS	590,62	614,56
EVACUATION CENDRES	17 835,39	24 986,22
AUTRES SOUS TRAITANCE	22 234,16	13 081,90
TOTAL	60 980,87	59 588,32

Le détail des commandes fournitures et des contrôles réglementaires sont joints en [Annexe 8 et 9](#)

3.8. IMPÔTS ET TAXES

IMPOTS & TAXES			
2017		2016	
Libellé	Montant (€ H.T)	Libellé	Montant (€ H.T)
CET		CET	
Sous-total CET	5 174,00	Sous-total CET	7 833,00
Organic		Organic	
Sous-total organic		Sous-total organic	0,00
Autres impôts & taxes		Autres impôts & taxes	
Sous-total Social 637800	374,32	Sous-total Social 637800	417,97
Taxe Foncière		Taxe Foncière	
Sous-total TF Social 635120	17 219,00	Sous-total TF Social 635120	47 700,00
Total impôts et taxes	22 767,32	Total impôts et taxes	55 950,97

3.9. REDEVANCE DUE A LA VILLE

STELVIA	2017		2016
REDEVANCE	Base (€)	Actualisation coeff. R22	Montant (€)
R.O.D.P (art. 54.1)	3 300,00	1,072	3 537,60
FRAIS DE GESTION (Art.54.2)			
2% des recettes H.T hors R25	2 028 939,59	2%	40 578,79
Redevance H.T due à la ville			44 116,39
			38 970,58

stelvia

ANNEXES



ANNEXE 1 : INVENTAIRE DES BIENS

Eléments remis dans la clé USB.

ANNEXE 2 : MOYENS MATÉRIELS DU DÉLÉGATAIRE (FOURNITURES ET OUTILLAGES, MATÉRIEL SÉCURITÉ)

Eléments de sécurité pour la voirie		
	Barrière Dépliable 3m :	2
	GYROPHARE 12 V France sécurité	2
	Cône de balisage 50cm :	1
	GILET HAUTE VISIBILITE XL	3
	Casque	2
	LAMPE FRONTALE	2
Eléments de sécurité travaux hauteur pour chaufferie et silo		
	Harnais Taille M L	1
	Sac de transport	2
	Antichute Rappel auto 2m	2
	Mousqueton 1/4T	10
	Système de liaison Simple 1m	2
Travaux salissants		
	COMBINAISON JETABLE XL	1
	Masque jetable Masque FFP3	2
	Gants TRICOTÉ ENDUIT	1
Protection, sécurité, manutention		
Chimique	Casque avec coquilles anti bruit	1
	TABLIER	1
	Gants nitrille	1
	Sur lunette	2
silos bois	MASQUE protection BOIS ventilé	1
Manutention BIG BAG	GERBEUR ELECTRIQUE	1
Consignation gaz et hydraulique	Cadenas	1
	Câble	2
	Panneau 210X148	3
Electricité	Condamnation Ø4mm 70mm	1
	Boite de rangements	1
Armoire à pharmacie	Armoire pharmacie (garnie)	1

	Rince œil	2
Poussière (yeux)	Bouchon d'oreilles	1
	Casque oreilles	1
Matériel divers		
	Etabli avec étau et serre tube	
	Plate-forme individuelle télescopique	1
	Echafaudage alu	1
	Marche pied	1
	Seau 13l	4
	Diable standard	1
	Transpalette	1
	Plateau roulant	1
	Nettoyeur HP	1
	Aspirateur eau et poussière	1
	Tuyau d'arrosage 50m	1
	Chariot dévidoir standard	1
	Pistolet d'arrosage	3
	Raccord	5
	Raccord	5
	Pulvérisateur a pression	2
	Balai coco 29	5
	Balai coco 60	2
	Raclette mousse	3
	Pelle a poussière	3
	Manche bois	5
	Pelle	2
	Manche bois	2
	Marteau d'égoutier	1
	POMPE A GRAISSE	1
	BALAYEUSE MECANIQUE	1
	Vestiaire	2
	Armoire de rangement	2
	Armoire de rangement	1
	Graisse	10
	Wd 40	10
	Enrouleur 25m	2
	Poubelle plastique	2
	Pelle à neige sans manche	3
	Manche pelle a neige	3
	Epandeur Salage manuel parking	1

	Echelle 2X4 mètres	1
	Petit chalumeau allumage des chaudières	1
	Cartouches	2
	Elingues	2
	Manilles	2
	Boulonneuse	1
	Coffret douilles	1
	Coffret TH Test	1
	VALISE DE COMBUSTION ECOM	1
Fournitures sanitaires		
	Dévidoir papier WC	2
	Cendrier	1
	Savon	1
	Porte savon	1
	Poubelle WC	2
	Poubelle vers lavabo	1
	Tapis de sol 1,10/1,00	2
		1
	Dérouleur sur pied essuie main	1
	Armoire a clés office dépôt	1
Fournitures de bureau		
	Marqueurs pour tableau blanc 4 couleurs	2
	Effaceur	2
	Classeurs	1
	Pochettes plastiques reliées	5
	Tableau blanc salle de formation sur trépied	1
	Agrafeuse	1
	Agrafes N°10	1
	Corbeille courrier	5
	Corbeille papier	2
	Module de rangement bureau	1
	Pochette	1
	Intercalaire	2
	perforatrice	1
MESURE BOIS		
Humidité et granulométrie	Balance 0 à 5 kgs	1
	TAMIS 20/10/4 mm	1
	MICRO ONDES	1

ANNEXE 3 : RECAPITULATIF DES INTERVENTIONS EN CHAUFFERIE

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Durée d'intervention	Tps d'arrêt
5/1/17	2h30	SF	CH BOIS	Convoyeur bois	Meca	O	Maillons chaîne cassé	Remplacement de 3 maillons chaîne	4h00	4h00
10/01/17	9h00	SF	CH BOIS	Compresseur d'air	Meca	O	Défaut compresseur	Remplacement des courroies	2h00	0
17/1/17	3h30	GD	CH BOIS	Disjonction benne à cendre	Elec	O	Benne pleine	Inversion benne	0h30	1h00
19/01/17	8h00	SF	RESEAU	Fuite caniveau primaire	Meca	O	Fuite tuyauterie réseau	Réparation fuite caniveau Bd ST SAENS	8h00	0
22/01/17	11h30	FC	CH BOIS	Défaut convoyeur cendre sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	déblocage de la chaîne	0h30	0h30
27/01/17	17h30	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Défaut variateur grille 3	Déblocage de la grille 3	0h30	1h00
30/01/17	11h30	FC	CH BOIS		Entretien	N		Arrêt chaudière pour ramonage Hérisson du Velay		72h00
31/01/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Travaux de maintenance SMEI		
02/02/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Pompe charge chaudière bois KSB		
02/02/17	8h00	SF	RESEAU	Fuite caniveau primaire	Meca	O	Fuite tuyauterie réseau	Réparation fuite caniveau Rue SAX	8h00	0
02/02/17	9h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Remise en service chaudière après ramonage	2h00	
03/02/17	10h00	SF	CH BOIS	Niveau haut tremie filtre à manche	Meca	O	Ecluse bouchée	Débouchage de l'écluse sous filtre à manche	2h00	2h00
04/02/17	9h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	0h15
05/02/17	23h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
08/02/17	20h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
10/2/17	5h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	3h00
13/2/17	10h00	SF	CH BOIS	Convoyeur navette	Meca	O	Chaîne convoyeur cassée	Réparation de la chaîne du convoyeur navette benne à cendre		
13/2/17	8h00	SF	RESEAU		Entretien	N		Contrôle compteurs d'énergie SAPPEL		
15/2/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Entretien baie d'analyse FUJI		
16/2/17	21h00	TP	CH BOIS	Convoyeur transfert	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
18/2/17	13h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Défaut variateur grille 3	Déblocage de la grille 3	0h15	1h00
19/2/17	20h00	TP	CH BOIS	Convoyeur transfert	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
19/2/17	22h00	TP	CH BOIS	Convoyeur transfert	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
20/2/17	1h00	TP	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur	0h15	1h00
20/2/17	14h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Grille 3 bloquée	Remplacement du relais d'inversion sens	1h00	1h00
21/2/17	8h00	SF	CH B/G		Contrôle	N		Contrôle des rejets atmosphérique Ch 2-3 et bois	16h00	
21/2/17	14h00	SF	CH GAZ		Elec	N	Problème automate	Problème de basculement chaudière vu avec Chausson TEC	1h00	
22/02/17	14h00	SF	CH BOIS	Niveau haut tremie filtre à manche	Meca	O	Ecluse bouchée	Débouchage de l'écluse sous filtre à manche	2h00	2h00
14/3/14	10h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Evacuation de 24 bigs bags SITA SUEZ	2h00	
17/3/17	9h00	SF	CH GAZ		Entretien	N		Contrôle centrale gaz OLDHAM	1h00	
21/3/17	17h00	SF	CH BOIS		Meca	O	Fuite tube fumée sur récupérateur	Arrêt chaudière pour réparation fuite	1h00	42h00
23/3/17	8h00	SF	CH BOIS		Meca	O		Reprise fuite sur tube fumée récupérateur chaudière MOOS	4h00	
23/3/17	14h00	SF	CH BOIS		Meca	O		Remise en service chaudière après reprise fuite récupérateur	2h00	
11/4/17	14h00	SF	CH BOIS	Défaut baie d'analyse	Elec	O	Pompe aspiration HS	Démontage et remplacement de la pompe	2h00	
15/4/17	22h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Courroies ventillo fumée HS	Démontage et remplacement des 3 courroies sur VEF	1h00	2h00
29/4/17	20h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Saut de chaîne convoyeur bois	Remise en place de la chaîne du convoyeur bois	2h00	3h00
30/4/17	4h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Surchauffe filtre à manches	contrôle et réarmement remise en service	0h30	1h00
1/5/17	7h00	TP	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Surchauffe grappin bois	Défaut ouverture grappin arrêt chaudière bois	2h00	192h00
4/5/17	10h00	SF	CH BOIS	Grappin bois	Meca	O	Plus d'ouverture grappin	Essai dépannage grappin avec fabricant par téléphone	2h00	
05/05/17	10h00	SF	CH BOIS	Grappin bois	Meca	O	Électrovanne inversion HS	Dépannage du grappin par Société Mennesson Manutention	4h00	
09/05/17	8h00	SF	CH BOIS		Allumage	N		Remise en service chaudière bois	2h00	
13/05/17	10h00	GD	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Défaut benne à cendre	Réarmement arrêt d'urgence	1h00	1h00
17/05/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		nettoyage des fausses et silo bois	20h00	
22/05/17	9h00	SF	CH BOIS	Compresseur d'air	Meca	O	Fuite sur durite	Reprise fuite sur durite	1h00	
23/05/17	10h00	FC	RESEAU	Fuite caniveau primaire	Meca	O	Fuite tuyauterie primaire	Recherche fuite localisation antenne GS2B Bella Bartock	2h00	
28/05/17	10h00	GD	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Dépression foyer	soufflé tuyauterie et réarmement chaudière	1h00	1h00
14/06/17	10h00	SF	RESEAU	Fuite caniveau primaire	Meca	O	Fuite tuyauterie primaire	Fuite tuyauterie primaire isolé antenne GS1A Paganini	1h00	
21/06/17	8h00	FC	RESEAU	Fuite caniveau primaire	Meca	N	Fuite tuyauterie primaire	Mise en chatier SPTP pour terrassement Paganini	1h00	
22/06/17	10h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Meca	O	Dépression foyer	soufflé tuyauterie et réarmement chaudière	1h00	1h00
24/06/17	11h00	SF	CH BOIS	Défaut chaudière bois	Elec	O	Défaut pompe charge chaudière	Réarmement et contrôle fonctionnement	1h00	1h00
27/06/17	8h00	SF	RESEAU	Fuite caniveau primaire	Meca	N	Fuite tuyauterie primaire	Réparation fuite caniveau Paganini MOOS	1h00	
29/06/17	8h00	SF	CH GAZ		Travaux	N		Mise en chantier Amaud Démolition pour grignotage cheminée	1h00	
03/07/17	8h00	SF	RESEAU	Fuite caniveau primaire	Meca	N	Fuite tuyauterie primaire	Rebouchage du caniveau Paganini par SPTP	1h00	
06/07/17	10h00	SF	CH BOIS		Arrêt	N		Arrêt fin de chauffe chaudière bois		

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Durée d'intervention	Tps d'arrêt
10/07/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Ouverture filtre a manches	7h00	
11/07/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Ouverture trappe et portes pour ramonage chaudière	4h00	
12/07/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Graissage chaines convoyeurs et nettoyage grilles	4h00	
18/07/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Enlevé calorifuge sur caisson filtre a manches pour remplacement		
19/07/17	8h00	SF	CH GAZ		Entretien	N		Entretien des 2 bruleurs et ramonage des 2 chaudières gaz	7h00	
19/07/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Ramonage chaudière bois par Hérisson du Velay	24h00	
25/07/17	8h00	FC	RESEAU		Meca	N		Recherche fuite caniveau antenne GS2B Bella Bartock par BTD	2h00	
25/07/17	10h00	SF	CH BOIS		Meca	N		Visite chaudière bois avec WEISS	2h00	
26/07/17	14h00	SF	CH GAZ		Travaux	N		Visite fin de chantier démolition cheminée avec PETROFER	1h00	
08/08/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Démontage caisson sorti filtre pour remplacement par WEISS	7h00	
09/08/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Démontage gaine recirculation et pose plaque sorti chaudière WEISS	7h00	
10/08/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Remplacement écluse sous multicyclone pose graisseur auto sur convoyeur bois par WEISS		
16/08/17	8h00	SF	CH GAZ		Elec	O		Problème sur relevés compteurs a distance Chausson TEC	4h00	
18/08/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Isolé et vidange chaudière bois pour réparation fuite	1h00	
21/08/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Mise en chantier SMEI pour maintenance annuelle		
23/08/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Démolition réfractaire ch bois pour reprise fuite Drevet		
23/08/17	9h00	SF	CH GAZ		Contrôle	N		Contrôle compteurs energie DIRECTCT	2h00	
23/08/17	11h00	SF	CH		Entretien	N		nettoyage espace vert TRAVEL		
23/08/17	11h00	SF	CH GAZ		Entretien	N		Débouchage canalisation égout SARP		
24/08/17	8h00	SF	CH GAZ		Travaux	N		Pose plaque sur carnot ancienne cheminée et grillage SMEI		
24/08/17	10h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Livraison de 100 big bag SOLODEM		
29/08/17	9h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Livraison caisson sortie filtre a manches WEISS	1h00	
04/09/17	8h00	FC	CH BOIS		Travaux	N		Mise en place caisson filtre a manches WEISS		
04/09/17	8h00	FC	CH BOIS		Entretien	N		Maintenance baie d'analyse FUJI		
04/09/17	10h00	FC	CH		Entretien	N		Contrôle extincteurs DESSAUTEL		
05/09/17	8h00	FC	CH BOIS		Travaux	N		Reprise fuite dans foyer chaudière bois MOOS		
05/09/17	8h00	FC	RESEAU		Travaux	N		Terrassement pour recherche fuite caniveau antenne bartock SPTP		
06/09/17	8h00	FC	RESEAU		Travaux	N		Reprise fuite caniveau antenne bartock MOOS		
26/09/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise nouvelle fuite chaudière bois MOOS		
29/09/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Remontage du verin hydraulique sur échelles bois SMEI		
03/10/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Remplacement guides usure sur convoyeur bois SMEI		
03/10/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Remontage du filtre a manches	8h00	
05/10/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise du beton réfractaire dans foyer chaudière bois DREVET		
09/10/17	10h00	SF	CH BOIS		Elec	O		Dépannage caisson d'introduction WEISS	3h00	
10/10/17	8h00	SF	CH BOIS		Marche	N		Mise en service chaudière bois		
13/10/17	8h00	SF	CH BOIS	Convoyeur sous foyer	Meca	O	Blocage convoyeur	Déblocage chaîne convoyeur remplacement capteur de rotation	0h15	4h00
16/10/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Pose d'un échafaudage sur filtre a manche LAURANS		
16/10/17	8h00	SF	CH GAZ		Travaux	N		Pose d'un silencieux sur gaine cheminée chaudière 2 BEIRENS		
18/10/17	7h00	SF	CH BOIS	Disjonction centrale hydrau	Elec	O	RAS	Faux contact sur disjoncteur	0h15	
19/10/17	8h00	SF	CH BOIS		Elec	O		remplacement de 2 ventilos sur armoire ch bois et 2 contacteurs cordon chauffant	2h00	
19/10/17	10h00	SF	RESEAU		Elec	N		Contrôle VCI sur 3 compteurs d'energie SAPPTEL		
20/10/17	8h00	SF	CH		Entretien	N		Remplacement de 16 extincteurs DESSAUTEL		
25/10/17	8h00	EP	CH GAZ		Travaux	N		Mise en place de l'armoire électrique pour bruleur Saacke	4h00	
02/11/17	17h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Arrêt chaudière bois fuite dans foyer		
06/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Démolition du beton réfractaire dans foyer chaudière bois BEROA		
08/11/17	7h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise fuite dans foyer ch bois MOOS		
08/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Maintenance baie d'analyse et remplacement carte opastop FUJI		
09/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Entretien	N		Maintenance des compresseur d'air TECHSIM		
10/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise du beton réfractaire dans foyer chaudière bois BEROA		
12/11/17	20h00	GD	CH GAZ	Température basse réseau	Elec	O	Défaut sonde fumée ch 2	remise en fonctionnement de la sonde et de la chaudière	2h00	

Date	Heure	Technicien	Matériel	Défaut	Type d'intervention	Dépannage (O/N)	Cause panne	Actions	Durée d'intervention	Tps d'arrêt
13/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Allumage	N		Remise en service chaudière bois	2h00	
14/11/17	14h00	SF	CH BOIS		Meca	O		Remplacement du servo moteur volet d'air grille 2	2h00	
17/11/17	9h00	SF	CH		Contrôle	N		Visite VHS avec Didier Fromont	1h00	
20/11/17	10h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Arrêt chaudière bois fuite dans foyer		
21/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Ramonage chaudière bois par Hérisson du Velay		
21/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Calorifuge du caisson sous filtre a manches LAURANS		
22 au 24/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Démolition du beton réfractaire dans foyer chaudière bois pour recherche de fuite BEROA		
24/11/17	10h00	SF	CH GAZ		Contrôle	N		Contrôle centrale gaz OLDHAM		
27 au 30/11/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Reprise de la fuite avec modification tuyauterie mur chicanes TPF Reprise du beton réfractaire dans foyer et sur la voute BEROA		
28/11/17	14h00	SF	CH GAZ		Contrôle	N		Contrôle compteur gaz ITRON		
01/12/17	8h00	SF	CH BOIS		Travaux	N		Remise en service chaudière bois après réparation fuite foyer		
05/12/17	10h00	SF	CH BOIS		Elec	N		Défaut régulateur de chauffe sur ligne baie d'analyse		
06/12/17	22h00	SF	CH GAZ		Contrôle	N		Contrôle des émission sonore nouveau piège a son		
15/12/17	9h00	SF	RESEAU		Travaux	O		Recherche fuite caniveau antenne GS2PAC par SPTP		
18/12/17	8h00	SF	CH GAZ		Travaux	N		Fuite dans foyer chaudière N°2		
18/12/17	10h00	SF	CH GAZ		Travaux	N		Remplacement de 5 BAES DESSAUTEL		
19/12/17	8h00	SF	RESEAU		Travaux	N		Reprise fuite caniveau et remplacement de 2 vannes antenne GS2PAC MOOS		
20/12/17	8h00	SF	CH GAZ		Travaux	N		Reprise fuite dans foyer chaudière gaz N°2 MOOS		
23/12/17		TP	CH BOIS		Meca	O		Défaut surpression filtre a manche lancé décolmatage	0h5	1h00
26/12/17	10h00	SF	CH BOIS		Contrôle	N		Contrôle des désenfumeurs chaufferie bois DESSAUTEL		
27/12/17		TP	CH BOIS		Meca	O		Défaut d'introduction bois nettoyage capteurs de niveau	0h5	1h00
28/12/17	11h00	SF	CH BOIS		Travaux	O		Remplacement du capteur de niveau sur caisson d'introduction	1h00	

ANNEXE 4: BILAN ENVIRONNEMENTAL

Combustible	Qté consommée	Polluants (kg/an)				
		CO2	Nox	CO	SO2	Poussières
Gaz Naturel (chaufferie)	13 072	2 345 354	1 090	195	0	0
Gaz Naturel (cogénération)		0	0	0	0	0
Biomasse	8 777	9 603 544	8 804	4 645	1 630	644
Total		2 345 354	9 894	4 840	1 630	644
T CO2 évité		5 300				

ANNEXE 5: ÉVOLUTION DES INDICES

STELVIA		EMVA			
Base = 118,3	2017	2016	2015	2014	
Janvier					
Février	124,7	139,7	134,3	126,5	
Mars					
Avril	127,2	121,6	134,3	126,5	
Mai					
Juin	108,5	117	134,3	126,5	
Juillet					
Août	103,9	106	134,3	126,5	
Septembre					
Octobre	103,5	108,1	138,2	126,5	
Novembre					
Décembre	113	108,5	138,2	129,9	

STELVIA		ICHT			
Base = 110,4	2017	2016	2015	2014	
Janvier					
Février	121,2	118,8	116,7	113,9	
Mars					
Avril	121,5	119,3	117,3	114,7	
Mai					
Juin	121,5	119,3	117,3	114,7	
Juillet					
Août	121,9	120,1	118	115,6	
Septembre					
Octobre	122,5	120,8	118,5	116,2	
Novembre					
Décembre	122,5	120,8	118,5	116,2	

STELVIA		FSD2			
Base = 129	2017	2016	2015	2014	
Janvier					
Février	125	121,6	124,1	127,9	
Mars					
Avril	126,2	120,3	124,5	127,2	
Mai					
Juin	125,2	120,7	124,8	126,4	
Juillet					
Août	124	122	124,4	126,1	
Septembre					
Octobre	124,7	121,8	123,6	125,6	
Novembre					
Décembre	126,6	124,3	123,6	126,3	

STELVIA		BT40			
Base = 1010,5	2017	2016	2015	2014	
Janvier					
Février	104,5	103,1	1 026,90	1 018,40	
Mars					
Avril	105	103,2	1 026,90	1 022,30	
Mai					
Juin	105,2	103,5	1 023,00	1 021,40	
Juillet					
Août	105	103,7	1 024,00	1 023,00	
Septembre					
Octobre	105,7	103,9	1 033,80	1 026,80	
Novembre					
Décembre	105,5	104,2	1 033,50	1 027,90	

ANNEXE 6: BILAN DES APPROVISIONNEMENTS EN BOIS

TAUX DE CENDRES 2017					
Mois	Livraison Bois	Tonnage cendres humides réel	Tonnage cendres humides facturé	Tonnage cendres sèches	% cendres
Janvier	1 918,10	36,88	40,86		1,92%
Février	1 325,05	33,86	34,36		2,56%
Mars	1 328,30	15,74	16,00	6,88	1,70%
Avril	1 003,45	16,38	16,38		1,63%
Mai	285,75	10,24	10,24		3,58%
Juin	288,15				0,00%
Juillet	-				0,00%
Août	-				0,00%
Septembre	231,05				0,00%
Octobre	543,30	9,28	9,28		1,71%
Novembre	336,80	9,86	9,86		2,93%
Décembre	1 442,00	32,00	33,64		2,22%
TOTAL	8 701,95	164,24	170,62	6,88	1,97%

ANNEXE 7 : DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE FOURNITURE

2 666,14

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	117185-08	CHAUSSON TEC SAS	30-sept-2017	590,00
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	391699	LEGOUEIX	31-janv-2017	102,04
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	401854	LEGOUEIX	31-mars-2017	1 161,09
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	6834579	CGR	28-févr-2017	107,99
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	6917316	CGR	31-août-2017	641,16
ACHAT FOURN.ENT.PETIT EQUIPM	8S16875	SOMAIR GERVA T	31-mai-2017	63,86

97,97

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	08171_201706	RICHARDSON	31-juil-2017	94,11
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES	8A146_201703	SOMAIR GERVA T	31-mars-2017	10,50
ACHAT MAT.PIECES DETACHEES		ext CAP 2017		-6,64

5 404,09

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	00878_201701	RICHARDSON	28-févr-2017	201,50
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	14018469	SALAMANDER GROUP	30-sept-2017	1 232,00
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	396882	LEGOUEIX	31-mars-2017	79,06
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	56847	SALAMANDER GROUP	31-août-2017	75,62
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	677034	RGS	31-janv-2017	244,56
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	6820816	CGR	31-janv-2017	1 678,98
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	6834577	CGR	28-févr-2017	37,86
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	6862175	CGR	30-avr-2017	909,77
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	889C1000898292	DISTRIBUTION SANTAIRE CHAUFFAGE	30-sept-2017	23,74
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	8A147_201703	SOMAIR GERVA T	01-avr-2017	156,15
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	952866653	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	31-janv-2017	12,81
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	953065401	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	28-févr-2017	29,80
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	953065402	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	28-févr-2017	56,93
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	953112177	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	01-juin-2017	17,28
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	953112185	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	31-mars-2017	33,00
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	953304832	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	31-mai-2017	29,80
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	953304833	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	31-mai-2017	29,80
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS	953490845	AIR LIQUIDE FRANCE INDUSTRIE	31-juil-2017	33,00
ACHAT MATIERES CONSOM.DIVERS		CAP 2017	31-déc-2017	522,43

ANNEXE 8: DÉCOMPOSITION DES COÛTS DE SOUS-TRAITANCE

8 725,47

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	201715074	OLDHAM SAS	01-juil-2017	295,48
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	201804659	OLDHAM SAS	31-déc-2017	295,48
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	203244940	DIEHL METERING	30-sept-2017	57,48
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	203251990	DIEHL METERING	31-déc-2017	345,00
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	216322847	APAVE SUDEUROPE SAS	31-janv-2017	1 022,59
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	217036991	APAVE SUDEUROPE	28-févr-2017	607,88
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	217127553	APAVE SUDEUROPE	31-mai-2017	5 878,72
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES		Annul CAP 2016	31-janv-2017	-1 945,16
S/T CONTROLES REGLEMENTAIRES	REFA C0060218	VENISSIEUX ENERGIES	30-juin-2017	2 168,00

22 234,16

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T AUTRES ENTRETIENS		Annul CAP 2016	31-déc-2016	-1 089,08
S/T AUTRES ENTRETIENS	115501	FUJI ELECTRIC FRANCE	31-oct-2017	2 900,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	161904_201612	SARL ROUCHOUSE	31-janv-2017	1 089,08
S/T AUTRES ENTRETIENS	4694	SAS IMOTUBS	01-juil-2017	476,50
S/T AUTRES ENTRETIENS	70282	SARL ROUCHOUSE	30-avr-2017	586,45
S/T AUTRES ENTRETIENS	FA00000705	SMEI	31-oct-2017	488,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	FA00000707	SMEI	31-oct-2017	1 240,00
S/T AUTRES ENTRETIENS	REFA C0062661	DALKIA	30-nov-2017	995,00
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFA C0057083	DALKIA	31-janv-2017	56,01
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFA C0057618	DALKIA	28-févr-2017	56,01
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFA C0058146	DALKIA	31-mars-2017	56,01
S/T MAINTENANCE COGENERATIONS	REFA C0059016	DALKIA	30-avr-2017	56,01
S/T CONTRAT EXPLOIT CHAUFFAGE		Annul CAP 2016	31-janv-2017	-1 030,07
S/T CONTRAT EXPLOIT CHAUFFAGE		CAP 2017	31-déc-2017	1 500,07
S/T CONTRAT EXPLOIT CHAUFFAGE	FA00000701	SMEI	31-oct-2017	5 955,00
S/T ENTRETIEN COMPTEURS		CAP 2017	31-déc-2017	5 762,50
PROPRETE/ASSAINISSEMENT	17109045	SARP CENTRE EST	31-oct-2017	275,00
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT		Annul CAP 2016	31-janv-2017	-22,40
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	155-17000959	MEDIA CO LOIRE	31-oct-2017	700,00
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	F4709906	TARVEL SAS	31-oct-2017	835,00
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	FC170906340	DESAUTEL	31-oct-2017	431,13
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT	FC171006147	DESAUTEL	30-nov-2017	832,06
S/T MULTISERVICE NETT/SECURIT		CAP 2017	31-déc-2017	85,88

4 555,07

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T RAMONAGES	FC6304	SAS LE HERISSON DU VELAY	28-févr-2017	600,00
S/T RAMONAGES	FC6878	SAS LE HERISSON DU VELAY	31-août-2017	3 955,07

7 040,16

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
TELESURVEILLANCE	9A0016976266	SFR SCA	31-janv-2017	416,41
TELESURVEILLANCE	9A0017175212	SFR SCA	28-févr-2017	416,41
TELESURVEILLANCE	9A0017371035	SFR SCA	01-avr-2017	416,37
TELESURVEILLANCE	9A0017585012	SFR SCA	01-juin-2017	416,41
TELESURVEILLANCE	9A0017774309	SFR SCA	31-mai-2017	416,40
TELESURVEILLANCE	9A0017987266	SFR SCA	31-août-2017	416,42
TELESURVEILLANCE	9A0018216282	SFR SCA	31-août-2017	416,42
TELESURVEILLANCE	9A0018428465	SFR SCA	01-sept-2017	416,41
TELESURVEILLANCE	9A0018651714	SFR SCA	30-sept-2017	416,41
TELESURVEILLANCE	9A0018862587	SFR SCA	01-nov-2017	416,40
TELESURVEILLANCE	9A0019081640	SFR SCA	30-nov-2017	416,41
TELESURVEILLANCE	9A0019297173	SFR SCA	31-déc-2017	416,40
TELESURVEILLANCE	REFAC0061961	DALKIA	30-sept-2017	1 695,79
TELESURVEILLANCE	REFAC0062536	DALKIA	31-oct-2017	175,50
TELESURVEILLANCE	REFAC0062661	DALKIA	30-nov-2017	172,00

17 835,39

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
S/T CENDRES BIOMASSE	170200020	SEDE ENVIRONNEMENT	28-févr-2017	3 107,50
S/T CENDRES BIOMASSE	170300663	SEDE ENVIRONNEMENT	01-avr-2017	3 638,17
S/T CENDRES BIOMASSE	170300666	SEDE ENVIRONNEMENT	01-avr-2017	3 059,41
S/T CENDRES BIOMASSE	170400671	SEDE ENVIRONNEMENT	01-mai-2017	1 424,64
S/T CENDRES BIOMASSE	170600471	SEDE ENVIRONNEMENT	01-juil-2017	1 474,50
S/T CENDRES BIOMASSE	170600472	SEDE ENVIRONNEMENT	01-juil-2017	911,77
S/T CENDRES BIOMASSE	171102074	SEDE ENVIRONNEMENT	31-déc-2017	826,29
S/T CENDRES BIOMASSE	D1F17C0149	SUEZ RR IWS MINERALS FRANCE	30-avr-2017	1 772,08
	STE00128935	ONYX AUVERGNE RHONE ALPES	31-mai-2017	750,00
		CAP 2017	31-déc-2017	871,03

590,62

Type de dépense	N° pièce AP	Nom du fournisseur	Date du mouvement	Coût direct
LOCATION MATERIEL OUTILL	127523402-000	LOXAM	31-juil-2017	347,94
LOCATION MATERIEL OUTILL	19110604	KILOUTOU	31-juil-2017	242,68

ANNEXE 9: CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES

Installation		Chaudière	Puissance	P chaufferie	Type contrôle	Périodicité	2016	2017
STELVIA REGLEMENTAIRE	BOIS	Chaudière 1	7 000	7 000	Electricité	1 an	17/11	13/02/18
					Rejets atmosphériques	1 ans		21/02
					Efficacité énergétique (>2 MW)	1 ans		21/02
	GAZ	Chaudière 2	7 000	10 500	Electricité	1 an	17/11	13/02/18
		Chaudière 3	3 500		Rejets atmosphériques	1 ans		20/02
					Efficacité énergétique (>2 MW)	1 ans		20/02
	Ensemble	APAVE			Mesure de bruit	3 ans		06/12
		APAVE			appareil de levage	1 an	13/12	
		APAVE			Mesure rejet eau	3 ans		
		APAVE			ICPE 2910	5 ans		

ANNEXE 10 : LIASSE FISCALE

Merci de vous reporter au document ci-après.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : STELVIA **Provisoire**		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>			
Adresse de l'entreprise <u>0184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON cedex 03</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>			
Numéro SIRET* <u>5 2 9 2 1 2 0 7 8 0 0 0 2 4</u>		Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2017</u>			
		Brut 1	Amortissements, provisions 2		
			Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC	
		Frais de développement *	CX	CQ	
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
		Fonds commercial (1)	AH	AI	
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
		Terrains	AN	AO	
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	5 235 794
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	
		Immobilisations en cours	AV	AW	
		Avances et acomptes	AX	AY	
		TOTAL (II) BJ			5 235 794
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
		Autres participations	CU	CV	
		Créances rattachées à des participations	BB	BC	
		Autres titres immobilisés	BD	BE	
		Prêts	BF	BG	
		Autres immobilisations financières*	BH	BI	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
		En cours de production de services	BP	BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
		Marchandises	BT	BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	25 344
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	601 594
		Autres créances (3)	BZ	CA	985 594
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	
	Disponibilités	CF	CG	0	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	2 978	
	TOTAL (III) CJ			1 615 509	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO			6 851 304	
		IA		6 851 304	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		STELVIA **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *
				Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 37 000.....)	DA		37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH		-623 025
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		224 327
	Subventions d'investissement	DJ		826 899
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
		TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		23 325
	Provisions pour charges	DQ		586 978
		TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		58 100
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV		5 232 929
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		6 481
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		326 594
	Dettes fiscales et sociales	DY		90 987
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA		57 010	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC		5 772 101
	Écarts de conversion passif* (V)	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		6 851 304
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		5 765 620	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		58 100	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	1 776 184	FH		FI	1 776 184	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	1 776 184	FK		FL	1 776 184	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	314 112	
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	2 090 296
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 020 638	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	668 701	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	22 767	
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	347 437	
Autres charges (12)					GE	-238 783		
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 820 760	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	269 536	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	257 783	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP	257 783	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ	192 966	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	110 025	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	302 992	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-45 209	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	224 327	

Désignation de l'entreprise <u>STELVIA</u> **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	1	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	1	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	1	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	0	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 348 079	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 123 752	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	224 327	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K	110 025	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives <input type="text" value="A6"/> obligatoires <input type="text" value="A9"/>				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
AUT. CHARG ET PRODUIT .EXCEP S/OP. GEST	1	1		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>STELVIA</u> **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *				
CADRE A	IMMOBILISATIONS					Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations						
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					CZ		D8		D9				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					KD		KE		KF				
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR			
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	5 105 949	KT		KU	129 845		
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX				
		Matériel de transport*				KY		KZ		LA				
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD				
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG				
	Immobilisations corporelles en cours					LH	50 286	LI		LJ	-50 286			
	Avances et acomptes					LK		LL		LM				
	TOTAL III					LN	5 156 235	LO		LP	79 559			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T				
	Autres participations					8U		8V		8W				
	Autres titres immobilisés					1P		1R		1S				
	Prêts et autres immobilisations financières					1T		1U		1V				
	TOTAL IV					LQ		LR		LS				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					ØG	5 156 235	ØH		ØJ	79 559				
CADRE B	IMMOBILISATIONS					Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence				
						par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I					IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II					IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre				IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui				IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions					IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT		MJ		MK	5 235 794	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencts, aménagements divers					IU		MM		MN		MO	
		Matériel de transport					IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier					IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *					IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes					NC		ND		NE		NF			
TOTAL III					IY		NG		NH	5 235 794	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations					IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F		2G		
	TOTAL IV					I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4		ØK		ØL	5 235 794	ØM			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Exercice N clos le : 31/12/2017

 Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

 Désignation de l'entreprise : STELVIA ****Provisoire****
Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	–
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Désignation de l'entreprise <u>STELVIA</u> **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/> *			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { – incorporelles – corporelles – titres mis en équivalence – titres de participation – autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		02	03	04	05
		9U	9V	9W	9X
		06	07	08	09
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises	– d'exploitation	UE	UE	UF	
	– financières	UG	UG	UH	
	– exceptionnelles	UJ	UJ	UK	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA								
	Autres créances clients		UX	601 594		601 594					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	148 640		148 640				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP	570 091		570 091				
	Groupe et associés (2)		VC	0		0					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	266 863		266 863					
	Charges constatées d'avance		VS	2 978		2 978					
TOTAUX			VT	1 590 166	VU	1 590 166	VV				
RENVOS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice	VD								
		– Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	58 100		58 100					
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	5 232 929		5 232 929						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	326 594		326 594						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	24 811		24 811					
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	66 176		66 176					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	0		0						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	57 010		57 010						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	5 765 620	VZ	5 765 620					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : STELVIA **Provisoire**		Néant <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : 31/12/2017			
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR)	de l'exploitant ou des associés		WB	0		
		de son conjoint		WC	0		
		0	moins part déductible*	0	à réintégrer :		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	RB)		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis) *	XZ	0		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*					XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)					I7	
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %			I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*	- Plus-values nettes à court terme			WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions			WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)	SU	0	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW		
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage					Y3		
				TOTAL I	WR 224 327		
II. DÉDUCTIONS				PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *					WT		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)					WU		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)			WV		
		- imposées au taux de 0 %			WH		
		- imposées au taux de 19 %			WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures			WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs			XB		
Autres plus-values imposées au taux de 19 %					I6		
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*					WZ		
Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part des frais et charges restant imposable à Produire net des actions et parts d'intérêts : (déduire des produits nets de participation					2A		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.					ZY	
	Majoration d'amortissement*					XD	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Reprise d'entreprises en difficultés (44 septies)	K9	Entreprises nouvelles (44 sixies)	L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sixies A)	L5
		Pôle de compétitivité hors CICE (44 undecies)	L6	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)	K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA
Zone franche urbaine -TE (44 octies, octies A)		0V	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)	IF	Zone franche d'activité (44 quaterdecies)	XC	
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)					PC		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)					XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle pour investissement	X9	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	XG		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage					Y2		
III. RÉSULTAT FISCAL				TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :			bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI		
			223 696		XJ		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*					XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)			0		XN		
					XO		

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT DE LA SOCIÉTÉ
COMME SI ELLE ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : STELVIA **Provisoire**

N° SIRET : 52921207800024

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
0008 Rue Courtois
93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

I - RÉINTÉGRATIONS		Bénéfice comptable de l'exercice (report de la ligne WA du 2058 A)	E 1	224 327
Réintégrations (report des lignes WD à Y3 du 2058 A)			E 2	0
Réintégrations des charges financières selon l'article 212 bis du CGI			E 9	0
Réintégration de 4% du produit des participations concernées par le taux réduit de la quote-part de frais et charges mentionnée en ligne 2A du tableau 2058A			Z 7	
		TOTAL I	E 3	224 327
II - DÉDUCTIONS		Perte comptable de l'exercice (report de la ligne WS du 2058 A)	E 4	
Déductions (report des lignes WT, WU, WZ et XA à Y2 du tableau 2058 A)			E 5	631
Déductions des intérêts différés selon l'article 212 du CGI, nés pendant la période d'appartenance au groupe			E X	0
Plus-values nettes à long terme	• imposées au taux de 19 %		E Y	
	• imposées au taux de 15 %		E 6	
	• imposées au taux de 0 %		E Z	
	• imputées sur les moins-values nettes à long terme		E 7	
	• imputées sur les déficits antérieurs		E 8	
	• autres plus-values imposées au taux de 19 % (art. 210 E, 210 F ⁽¹⁾ , 238 bis JA, 208 C et 219-IV du CGI)		I 9	
III - RÉSULTAT FISCAL		TOTAL II	F 1	631
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables	Bénéfice (I-II)	F 2	223 696	
	Déficit (II-I)	F 3	0	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *		F 4		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (à détailler au cadre I du tableau n° 2058 B bis) *		F 6	223 696	
Résultat fiscal	Bénéfice	F 8	0	
	Déficit	F 9	0	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

1) Le taux réduit d'impôt sur les sociétés s'applique aux cessions à titre onéreux réalisées à compter du 1er janvier 2012.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise STELVIA **Provisoire**	Néant <input type="checkbox"/> *
--	----------------------------------

I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4		387 863
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5		223 696
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6		164 167
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)	YJ		0
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK		164 167
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice	ZT		
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^e bis Al. 2 du CGI *	ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9J
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :	YN		YO
	↓	↓	
	ligne W1	ligne WU	

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du code des Transports) (case à cocher)	XU	<input type="checkbox"/>
--	-----------	--------------------------

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

1^{er} EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS
ÉTAT DE SUIVI DES DÉFICITS
ET AFFECTATION DES MOINS-VALUES À LONG TERME
COMME SI LA SOCIÉTÉ ÉTAIT IMPOSÉE SÉPARÉMENT

N° 2058 Bbis
2018

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société intégrée ou du groupe : STELVIA **Provisoire**

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8
 0008 Rue Courtois
 93505 PANTIN CEDEX

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 19%	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %	
Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 0 %	
Gains nets d'ensemble retirés de la cession d'éléments d'actif exclus du régime des plus ou moins-values à long terme (art. 219 I a sexies-0 du CGI)	

I - SUIVI DES DÉFICITS *		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	M5	699 943
Déficits imputés	J9	223 696
Déficits reportables	M6	476 247
Déficits nés au titre de l'exercice	H8	0
Total des déficits restant à reporter	H9	476 247

(1) Report de la ligne H9 du tableau 2058 Bbis déposé au titre de l'exercice précédent.

II - ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES MOINS-VALUES À LONG TERME							
Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme à 19 % ou à 15 %	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col : 2 + 3 + 4 - 5 - 6	
	À 19 % ou à 15 %	À 16,5 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 et 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1)				
1	2	3	4	5	6	7	
Moins-values nettes N	0	0	(2) 0 (3) 0		0	0	
Moins-values nettes à long terme subies au cours des 10 exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		(2) (3)				
	N - 2		(2) (3)				
	N - 3		(2) (3)				
	N - 4		(2) (3)				
	N - 5		(2) (3)				
	N - 6		(2) (3)				
	N - 7		(2) (3)				
	N - 8		(2) (3)				
	N - 9		(2) (3)				
	N - 10		(2) (3)				

(1) L'article 219 I-a sexies-0 du CGI, admet sous conditions, l'imputation des moins-values antérieures sur cessions de certains titres exclus du régime du long terme pour la détermination des résultats des exercices clos à compter du 31 décembre 2006, dans certaines limites.

(2) Moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI non cotées (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI).

(3) Moins-values à long terme relevant de l'article 219 I-a sexies-0 du CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice groupe n° 2058-not-sd et la notice 2032-sd.

Désignation de l'entreprise STELVIA **Provisoire**										Néant <input type="checkbox"/> *		
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	-408 514	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	-214 511		Dividendes	- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZE					
	TOTAL I	ØF	-623 025		Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)	TOTAL II	ZG	-623 025				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier	(Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7			YQ				
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	Sous-traitance										YT	288 051
	Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8			XQ	902			
	Personnel extérieur à l'entreprise										YU	125 092
	Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	146 246
	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES			ST	108 411			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	668 701
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle *, CFE, CVAE										YW	5 174
	Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS			9Z	17 593			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	22 767
T.V.A.	Montant de la T.V.A. collectée										YY	150 239
	Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	355 242
DIVERS	Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS 2017) *										ØB	
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	0,13 %
	Numéro du centre de gestion agréé *	XP				— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)			Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	0	Plus-values à 15%	JK	0	Plus-values à 0%	JL	0			
				Plus-values à 19%	JM	0	Imputations	JC	0			
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO				
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe	JJ	55208131766522						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

**FICHE DE CALCUL DU PLAFONNEMENT DES RÉSULTATS
ET DES PLUS-VALUES NETTES À LONG TERME
POUR L'IMPUTATION DES DÉFICITS ET MOINS-VALUES
ANTÉRIEURS A L'ENTRÉE DANS LE GROUPE**

(À souscrire par chaque société du groupe)

Dénomination de la société : STELVIA **Provisoire**

N° SIRET : 52921207800024

Adresse du SIE où est déposée la déclaration de résultats : DGE - IFU 8

Exercice du : 01/01/2017 au : 31/12/2017

Néant *

Plafonnement des plus-values nettes à long terme d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)		19 % ⁽¹⁾	15 %	0 %
Plus ou moins-values nettes à long terme déterminées par l'entreprise	1	0	0	0
Plus-values à long terme résultant de certaines cessions et non retenues pour la détermination de la plus ou moins-value nette à long terme d'ensemble y compris les plus-values de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	2			
Plus-values à long terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	3			
Moins-values à long terme résultant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	4			
Plus-values nettes à long terme utilisées pour l'imputation des déficits et moins-values nettes à long terme antérieurs : 1 - (2 + 3) + 4	5	0	0	0
Plafonnement du bénéfice d'imputation (Art. 223 I 4 du CGI)				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables (Bénéfice : 2058 A ligne XI) (ou déficit : 2058 A ligne XJ)	6		223 696	
Abandons de créances et subventions directes et indirectes	7			
Plus-values à court terme et résultats provenant de certaines cessions et non retenues pour la détermination du résultat d'ensemble y compris les résultats de transfert de titres de compte à compte dont le report d'imposition cesse du fait de la cession	8			
Plus-values à court terme provenant de cessions hors du groupe d'immobilisations non amortissables ayant fait l'objet d'un apport qui a bénéficié des dispositions de l'article 210 A du CGI à hauteur de la plus-value d'apport	9			
Plus-values sur immobilisations amortissables dégagées lors d'un apport qui a bénéficié du régime de l'article 210 A du CGI et qui sont réintégrées par la société bénéficiaire de cet apport	10			
Réévaluations libres	11			
Pertes provenant de cessions relevant de l'article 223 F du CGI	12			
Bénéfice utilisé pour l'imputation des déficits antérieurs : 6 - (7 + 8 + 9 + 10 + 11) + 12	13		223 696	

(1) pour les cessions de titres de sociétés à prépondérance immobilière cotées, pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : STELVIA **Provisoire**Néant *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .	0
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <i>sexies-0</i> bis du CGI) ❶ *.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <i>sexies-0</i> du CGI) ❶ *.	

- ❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ❹	Solde des moins-values à reporter col ❷ = ❷+❸+❹-❺-❻
	À 19 %, 16,5 % ⁽¹⁾ ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0</i>) du CGI ❸	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a <i>sexies-0 bis</i> du CGI) ❹	À 15 % Ou À 16,5 % ⁽¹⁾ ❺		
Moins-values nettes N	0	0	0		0	0
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>STELVIA</u> **Provisoire**	Néant <input checked="" type="checkbox"/> *
--	---

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : STELVIA **Provisoire**Néant *Exercice ouvert le :01/01/2017..... et clos le :31/12/2017..... Durée en nombre de mois 12

Si l'entreprise est membre d'une intégration fiscale, indiquez le SIREN et la dénomination de la société tête de groupe :

552081317

SA EDF SA

I Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA		1 776 184
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
TOTAL 1	OX		1 776 184
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE		
Subventions d'exploitation reçues	OF		
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats	ON		1 020 638
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR		667 799
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS		902
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW		-238 783
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ		1 450 556
IV Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	OG	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	325 628
V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	SA		325 628
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	<input checked="" type="checkbox"/>	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX		1 776 184
Effectifs au sens de la CVAE	EY		0
Période de référence	GY		/ /
Date de cessation	HR		/ /
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs			
Effectifs moyens du personnel	YP		
Dont apprentis	YF		
Dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		

Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SUIVI DES INTERETS DUS A DES SOCIETES LIEES DIFFERES EN APPLICATION DE L'ARTICLE 212 DU CGI

Dénomination de la société	STELVIA **Provisoire**	31/12/2017
Adresse	0184 COURS LAFAYETTE	
	69003 LYON cedex 03	
Numéro SIRET	52921207800024	

I - QUOTITÉ D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS AU TITRE DE L'EXERCICE

Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées ou rémunérant des emprunts garantis par des sociétés liées au titre de l'exercice	a	110 025
Moyenne des sommes mises à disposition par des entreprises liées au titre de l'exercice	b	5 041 494
Montant des capitaux propres au début ou à la fin de l'exercice	c	468 901
Ratio d'endettement = $a \times (1,5 \times c/b)$	d	15 350
Résultat courant avant impôts de l'exercice	e	224 327
Dotation aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option	f	192 966
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (e + f + a)$	g	131 829
Ratio d'intérêts servis par les entreprises liées (montant des intérêts dus par les entreprises liées)	h	0
Montant le plus élevé des trois ratios (d ou g ou h)	i	131 829
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = a - i (si j < 150 000 € indiquer 0)	j	0

II - SUIVI DES INTERETS DIFFERES

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	k	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	l	
Montant de la décote = $l \times 5\%$		m	
Stock d'intérêts différés restant à imputer après décote à l'ouverture de l'exercice = $k + l - m$		n	
Plafond d'intérêts différés imputables au titre de l'exercice = $g - a$		o	0
Montant d'intérêts différés issus d'exercices antérieurs et imputés au titre de l'exercice		p	0
Stock d'intérêts différés à la clôture de l'exercice = $n + j - p$		q	0

REGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIETES

Etat de suivi des intérêts différés comme si la société était imposée séparément

Dénomination de l'entreprise

STELVIA **Provisoire**

31/12/2017

Adresse

0184 COURS LAFAYETTE

69003 LYON cedex 03

Numéro SIRET

52921207800024

Stock d'intérêts différés à l'ouverture de l'exercice	Créés au titre du dernier exercice clos	a1	
	Créés antérieurement au dernier exercice clos	b1	
Montant de la décote (1) = $b1 \times 5\%$		c1	
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS RESTANT À IMPUTER APRÈS DÉCOTE À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE = $a1 + b1 - c1$		d1	
Intérêts déductibles (Cf. I de l'article 212) versés à des entreprises liées au titre de l'exercice		e1	110 025
Résultat courant avant impôts de l'exercice (2)		f1	224 327
Dotations aux amortissements de l'exercice et quote-part de loyer de crédit-bail prise en compte dans le prix de levée d'option		g1	192 966
Ratio de couverture d'intérêts = $25\% \times (f1 + g1 + e1)$		h1	131 829
PLAFOND D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS IMPUTABLES AU TITRE DE L'EXERCICE = $h1 - e1$ (3)		i1	21 804
Intérêts différés issus d'exercices antérieurs déjà déduits au titre de l'exercice sur le tableau 2058 A (ligne (p) de la déclaration n° 2900-SD)		j1	0
INTÉRÊTS DIFFÉRÉS DEDUCTIBLES AU TITRE DE L'EXERCICE SUR LA LIGNE (EX) DU TABLEAU 2058 A BIS = $i1 - j1$ (4)		k1	0
Fraction d'intérêts différés au titre de l'exercice = ligne j du 2900 SD		l1	0
STOCK D'INTÉRÊTS DIFFÉRÉS À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE = $d1 - j1 - k1 + l1$		m1	0

(1) en cas d'application de la tolérance prévue au BOI-IS-BASE-35-20-40-10 n°140 (exercice d'une durée inférieure à 12 mois) porter en (c1) le montant de la décote à son prorata en mois étant précisé que pour apprécier la durée de l'exercice tout mois entamé est pris en compte pour un mois plein.

(2) solde intermédiaire de gestion comptable déterminé dans les conditions prévues par l'article 532-7 du plan comptable général (ligne GW du tableau n° 2052).

(3) si (h1) est inférieur à (e1) porter zéro.

(4) intérêts différés déductibles dans la limite du stock d'intérêts différés restant à imputer.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

CREDIT IMPOT FAMILLE

(Article 244 quarter F du code général des impôts)

Le formulaire n° 2069-FA-SD est à déposer auprès du service des impôts des entreprises et une copie doit être adressée dans le même délai au ministre chargé de la famille¹ (art 49 septies YC annexe III au CGI)

Année civile				
--------------	--	--	--	--

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017

Dénomination de l'entreprise :	STELVIA	N° SIREN : 529212078
		Nature de l'activité exercée :
Adresse :	184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON cedex 03	
Nom et adresse du déclarant (pour les exploitants individuels)		

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère :	EDF SA
Adresse :	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° SIREN :	552081317

I – DÉTERMINATION DES DEPENSES OUVRANT DROIT À CRÉDIT D'IMPÔT²

Dépenses ayant pour objet de financer la création et le fonctionnement d'établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil d'enfants de moins de trois ans de leurs salariés	1	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	2	
Crédit d'impôt (ligne 1 – ligne 2) x 50 %	3	0

Dépenses engagées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L 7233-4 et L 7233-5 du code du travail	4	
Déduction des subventions publiques reçues à raison des dépenses ouvrant droit à crédit d'impôt ³	5	
Crédit d'impôt (ligne 4 – ligne 5) x 25 %	6	0

II – CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT

Montant du crédit d'impôt (lignes 3 + 6)	7	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupement assimilés (reporter le montant indiqué ligne 10)	8	
Montant total du crédit d'impôt plafonné à 500 000 € (somme des lignes 7 + 8 dans la limite de 500 000 €)	9	0

¹ L'exemplaire à destination du ministre de la famille est à transmettre à l'adresse suivante : Bureau des familles et de la parentalité – Sous-direction de l'enfance et de la famille – Direction générale de la Cohésion Sociale – 14, avenue Duquesne – 75350 PARIS SP 07

² Porter les dépenses engagées au titre d'une année civile.

³ Les subventions qui peuvent être directement rattachées à une dépense particulière doivent être déduites des bases de calcul du crédit d'impôt calculé au titre de la dépense à laquelle elles sont rattachées. Les subventions qui ne peuvent pas être rattachées à une dépense particulière doivent être réparties entre chaque catégorie de dépenses éligibles au prorata de celles-ci.

III – EMPLOI DE CERTAINES DEPENSES OUVRANT DROIT A CREDIT D'IMPOT

Nombre de places financées en établissements mentionnés aux deux premiers alinéas de l'article L. 2324-1 du code de la santé publique et assurant l'accueil des enfants de moins de trois ans des salariés		10	
Nombre d'heures de garde d'enfants financées au titre de l'aide financière de l'entreprise mentionnée aux articles L. 7233-4 et L. 7233-5 du code du travail	En accueil collectif ⁴	11	
	En accueil individuel ⁵	12	

IV – PARTICIPATIONS DES SOCIÉTÉS DÉCLARANTES DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Montant total du crédit d'impôt dégagé		13

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur le relevé de solde n° 2572-SD et sur la déclaration n° 2069-RCI-SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr

Entreprises individuelles: reporter le montant du crédit d'impôt déterminé ligne 9 sur la ligne prévue à cet effet des déclarations n° 2042 C-PRO et n° 2069-RCI-SD.

Répartition du crédit d'impôt famille entre les associés de la société de personnes (ou assimilée)⁶

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
Total		

⁴ Par exemple : crèche, halte-garderie, micro-crèche.

⁵ Par exemple : garde au domicile d'un assistant maternel, en maison d'assistant maternel, au domicile des parents.

⁶ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 17.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT
(Articles 200 et 238 bis du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069-RCI-RCI constitue le support déclaratif de la réduction d'impôt mécénat.

Exercice du 01/01/2017 au 31/12/2017 ou année¹

Dénomination de l'entreprise	SAS STELVIA
Adresse	184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON cedex 03
N° Siren	529212078

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	EDF SA
Adresse	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris
N° Siren	552081317

Chiffre d'affaires de l'exercice	1	Plafond de déductibilité (ligne 1 x 5 %)	2	0
----------------------------------	---	---	---	---

I – DÉPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE OUVRANT DROIT À RÉDUCTION D'IMPÔT

Versements effectués au profit d'oeuvres ou organismes	3		
• Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ²	3b		
• Dont dépenses inférieures ou égales au plafond (montant ligne 3 limité au montant ligne 2)	4	0	
• Dont dépenses supérieures au plafond (ligne 3 – ligne 4 si montant ligne 3 > montant ligne 2)	5		0
Dépenses engagées en vue de l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants qui sont inscrites à un compte d'actif immobilisé (article 238 bis AB du CGI)	6		
Plafonnement des dépenses [(ligne 6 dans la limite des montants (ligne 2 – ligne 4)]	7		0

II – APPRECIATION DU MONTANT DES DEPENSES ENGAGÉES AU COURS DE L'EXERCICE AU REGARD DU PLAFOND DE DÉDUCTIBILITÉ

Plafond de déductibilité utilisé (ligne 4 + ligne 7)	8	0
Montant maximum des excédents de versement des exercices antérieurs pouvant être pris en compte (ligne 2 – ligne 8)	9	0

¹ Pour les entreprises individuelles.

² Montant des dons et versements consentis à des organismes agréés dans les conditions prévues à l'article 1649 nonies du code général des impôts et dont le siège est situé dans un État membre de l'Union européenne ou dans un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen ayant conclu avec la France une convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Lorsque ces dons et versements ont été effectués au profit d'un organisme non agréé et situé dans un État précédemment cité, la réduction d'impôt fait l'objet d'une reprise, sauf lorsqu'il est produit dans le délai de dépôt de la déclaration les pièces justificatives attestant que cet organisme poursuit des objectifs et présente des caractéristiques similaires aux organismes dont le siège est situé en France.

Pour les entreprises à l'impôt sur les sociétés : reporter le montant des dons consentis à ces organismes sur le relevé de solde n° 2572.

STELVIA **Provisoire****III – PRISE EN COMPTE DES VERSEMENTS EFFECTUÉS AU TITRE D'EXERCICES ANTÉRIEURS ET REPORTABLES**

Ce tableau est servi uniquement si l'entreprise dispose d'excédent de versement constaté au cours d'exercices antérieurs et si au cours de l'exercice considéré, la somme des versements effectués au titre des articles 238 bis et 238 bis AB du CGI est inférieure au plafond de déductibilité.

	Totalité des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents imputables ³	Limite de prise en compte des excédents de versements constatés au cours des exercices précédents ⁴		Excédents imputés ⁵		Excédents restant à imputer ⁶ (colonne 1 - colonne 3)
N-5		A		10		
N-4		B (A-10)		11		
N-3		C (B-11)		12		
N-2		D (C-12)		13		
N-1		E (D-13)		14		
				15	Total	

IV – DÉTERMINATION DU MONTANT DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

Réduction d'impôt de l'exercice⁷ [ligne 4 + ligne 15] x 60 %	16	0
--	----	---

V – RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS DE LA SOCIÉTÉ DE PERSONNES (OU ASSIMILÉE)⁸

Nom et adresse des associés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part de la réduction d'impôt
	Total	

VI – UTILISATION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT MECENAT (A SERVIR UNIQUEMENT PAR LES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS)

Montant de l'impôt dû au titre de l'exercice avant imputation de la réduction d'impôt	17	
Montant de la réduction d'impôt mécénat (<i>Report du montant porté ligne 16</i>)	18	
Montant de l'impôt dû après imputation de la réduction d'impôt (<i>montant case 17 – montant case 18 si case 17 > case 18</i>)	19	
Montant du solde de réduction d'impôt non imputée sur l'impôt (<i>montant case 18 – montant case 17 si case 18 > case 17</i>)	20	

³ Reporter la totalité des excédents imputables y compris les montants supérieurs au plafond déterminé ligne 9.

⁴ Reporter case A, le montant de l'excédent imputable limité au montant porté ligne 9.

Dans l'hypothèse où le montant porté dans la colonne 1 est inférieur au montant porté colonne 2, reporter sur les années suivantes dans la colonne 2 le reliquat de la limite de prise en compte des excédents.

⁵ Le montant d'excédents imputés est égal au montant de la colonne 1 dans la limite du montant de la colonne 2.

⁶ Ces montants seront reportés sur la prochaine déclaration.

⁷ Montant à reporter sur la déclaration de résultats dans la rubrique imputations et crédits d'impôts.

⁸ Seuls les associés personnes morales ou associés personnes physiques participant à l'exploitation au sens du 1° bis du I de l'article 156 du CGI peuvent faire valoir leur part dans le crédit d'impôt. Le montant global déterminé est réparti entre tous les associés, mais seuls ceux cités ci-avant peuvent prétendre au bénéfice de ce crédit d'impôt. Dès lors, le total de la répartition entre les associés peut être différent du montant déterminé ligne 16.

VII – SUIVI DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT POUR DÉTERMINER LE MONTANT A REPORTER SUR LA DÉCLARATION N° 2042 (à servir uniquement par les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu lorsque l'entrepreneur individuel ou l'associé de la société de personnes dispose de réductions d'impôt non imputées au titre des années antérieures)

SITUATION AU TITRE DE L'ANNÉE N-1

Montant de la réduction d'impôt déclarée sur la déclaration n° 2042 de l'année N-1 ⁹	21	
Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 (montant indiqué sur l'avis d'impôt sur le revenu de l'année N-1)	22	
Montant de la réduction d'impôt non utilisée en N-1 (ligne 21 – ligne 22)	23	

RÉPARTITION DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT NON UTILISÉE EN N-1 SELON L'ANNÉE D'ORIGINE

Année d'origine de la réduction d'impôt	Réduction d'impôt déclarée en N-1 selon son année d'origine 1	Montant de la réduction d'impôt utilisée en N-1 ¹⁰ 2	Montant de la réduction d'impôt restant à reporter sur l'année N ¹¹ (colonne 1 - colonne 2) 3
N-1			
N-6			
N-5			
N-4			
N-3			
N-2			
Total colonne 1 ¹²		TOTAL	24
Montant de la réduction d'impôt à déclarer sur la déclaration n° 2042 de l'année (montant ligne 16 + montant ligne 24) ¹³			25

⁹ Le montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 correspond au montant de la réduction d'impôt déclarée en N-1 et aux montants des réductions d'impôt reportables au titre des années antérieures à N-1.

¹⁰ Reporter le montant indiqué ligne 22, en commençant par l'année N-1. Le reliquat éventuel est reporté sur les années antérieures en commençant par les années les plus anciennes.

¹¹ Ce montant sera reporté en colonne 1 lors de la souscription de ce suivi au titre de l'année suivante.

¹² Le total de la colonne 1 doit être égal au montant indiqué ligne 21.

¹³ Ce montant sera à reporter à la ligne 21 de la déclaration n° 2069-M-SD à souscrire l'année suivante.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
**CREDIT D'IMPÔT EN FAVEUR DES ENTREPRISES AYANT CONCLU
UN ACCORD D'INTERESSEMENT**
(Article 244 quater T du code général des impôts)

FICHE D'AIDE AU CALCUL

Ce formulaire ne constitue pas une déclaration. Il n'a pas à être transmis spontanément à l'administration. La déclaration des réductions et crédits d'impôt n° 2069–RCI–SD constitue le support déclaratif du crédit d'impôt en faveur des entreprises ayant conclu un accord d'intéressement.

Au titre de l'exercice ouvert le 01/01/2017

et clos le 31/12/2017

Dénomination de l'entreprise	SAS STELVIA	N° SIREN	529212078
Adresse	184 COURS LAFAYETTE 69003 LYON cedex 03		
Nom et adresse personnelle de l'exploitant ⁽¹⁾			
Nature de l'activité de l'entreprise			

SOCIÉTÉ BÉNÉFICIAIRE DU RÉGIME FISCAL DES GROUPES DE SOCIÉTÉS (COCHER LA CASE)

Dénomination de la société mère	EDF SA	N° SIREN	552081317
Adresse	22 -30 Avenue de Wagram 75008 Paris		

Date de conclusion d'un accord ou d'un avenant à un accord d'intéressement ⁽¹⁾	
---	--

I. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES PRIMES DUES PAR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 50 SALARIÉS⁽²⁾ AU TITRE DES EXERCICES OUVERTS À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTERESSEMENT CONCLUS OU RENOUVELES À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2011 OU D'ACCORDS EN COURS À CETTE DATE

Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	1	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	2	
Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice précédent en application d'un accord d'intéressement	3	
Dépenses totales – Montant ligne 2 > montant ligne 3 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 – ligne 2) – Montant ligne 3 > montant ligne 2 : reporter en ligne 4 le résultat du calcul (ligne 1 – ligne 3)	4	0
Montant du crédit d'impôt (ligne 4 x 30 %)	5	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	6	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 5 + ligne 6)	7	0

(1) L'accord d'intéressement ou l'avenant à l'accord d'intéressement doit avoir été conclu entre le 4 décembre 2008 et le 31 décembre 2014.

(2) Entreprises employant habituellement moins de 50 ou 250 salariés au sens de l'article L. 1111–2 du code du travail. Pour les entreprises membres d'un groupe mentionné à l'article 223 A ou 223A bis du code général des impôts, le montant du crédit d'impôt étant calculé au niveau de chaque société du groupe, la condition d'effectif est en conséquence appréciée au niveau de chaque société du groupe, y compris lorsqu'un accord d'intéressement a été conclu au niveau du groupe.

(3) En cas de fusion, apports ou opérations assimilées réalisés pendant la durée d'application de l'accord en cours ou de l'accord précédent, ou au cours de l'un des trois exercices séparant l'accord en cours du précédent, la moyenne des primes dues par la société absorbante ou bénéficiaire des apports et par la société apporteuse est égale au montant moyen des primes dues à chaque salarié au titre de l'accord précédent multiplié par le nombre total de salariés constaté à l'issue de ces opérations.

(4) Ce seuil est fixé à 100000 € pour les entreprises du secteur du transport routier de personnes ou de marchandises.

Montant des aides <i>de minimis</i> accordées à l'entreprise (<i>ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne</i> ⁽⁴⁾).	8	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides <i>de minimis</i> (ligne 7 + ligne 8)	9	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement – Montant ligne 8 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 10 – Montant ligne 9 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 10 le montant déterminé ligne 7 – Montant ligne 9 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 10 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ – ligne 8)	10	0

II. CALCUL DU CRÉDIT D'IMPÔT AU TITRE DES PRIMES DUES EN APPLICATION D'ACCORDS D'INTÉRESSEMENT CONCLUS OU RENOUELÉS ANTERIEUREMENT AU 1^{ER} JANVIER 2011 POUR LES ENTREPRISES EMPLOYANT MOINS DE 250 SALARIÉS ⁽²⁾

A servir lorsqu'un accord d'intéressement est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours

Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	11	
Moyenne des primes ⁽³⁾ dues au titre de l'accord précédent	12	

A servir lorsqu'aucun accord d'intéressement n'est en vigueur au titre des 4 exercices précédents celui de la première application de l'accord en cours

Primes d'intéressement dues au titre de l'exercice en application d'un accord d'intéressement	13	
Primes d'intéressement dues en application d'un accord d'intéressement au titre de l'exercice déjà prises en compte dans la base de calcul d'un autre crédit d'impôt	14	
Dépenses totales : [(ligne 11 – ligne 12) ou ligne 13] – (ligne 14)	15	
Crédit d'impôt : (ligne 15 x 20 %)	16	0
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés (reporter le montant indiqué ligne 22)	17	
Montant du crédit d'impôt brut avant plafonnement (ligne 16 + ligne 17)	18	0
Montant des aides <i>de minimis</i> accordées à l'entreprise (<i>ensemble des aides obtenues au titre de l'exercice au cours duquel la déclaration est déposée et au cours des deux exercices précédents dans la limite de 200 000 € et dans les conditions du règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission, du 18 décembre 2013, relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne</i> ⁽⁴⁾).	19	
Montant cumulé du crédit d'impôt et des aides <i>de minimis</i> (ligne 18 + ligne 19)	20	0
Montant du crédit d'impôt net après plafonnement – Montant ligne 19 = 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter zéro ligne 21 – Montant ligne 20 < 200 000 € ⁽⁴⁾ , reporter à la ligne 21 le montant déterminé ligne 18 – Montant ligne 20 > 200 000 € ⁽⁴⁾ , le montant à reporter ligne 21 est égal à (200 000 € ⁽⁴⁾ – ligne 19)	21	0

III – PARTICIPATION DE LA SOCIÉTÉ DECLARANTE DANS DES SOCIÉTÉS DE PERSONNES OU GROUPEMENTS ASSIMILÉS

Nom et adresse des sociétés de personnes ou groupements assimilés et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Montant total du crédit d'impôt dégagé		22

IV – RÉPARTITION DU CRÉDIT D'IMPÔT ENTRE LES ASSOCIÉS MEMBRES DE SOCIÉTÉS DE PERSONNES (OU ASSIMILÉES)

Nom et adresse des associés membres de sociétés de personnes et n° SIREN (pour les entreprises)	% de droits détenus dans la société	Quote-part du crédit d'impôt
	%	
	%	
	%	
	%	
Total		

V – UTILISATION DU CRÉDIT D'IMPÔT

Entreprises individuelles : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur les déclarations n°2069–RCI–SD et n° 2042 C–PRO.

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés : le montant déterminé ligne 21 doit être reporté sur la déclaration n°2069–RCI–SD et sur le relevé de solde 2572–SD.

Les demandes de restitution du crédit d'impôt non imputé sur l'impôt sur les sociétés sont formulées sur l'imprimé n°2573-SD par voie dématérialisée (procédure EDI ou EFI) ou sur l'imprimé n°2573-SD disponible sur le portail fiscal www.impots.gouv.fr.

Titre du document

Ce document contient une mention
expresse (art. 1727 II-2 du CGI)

Désignation de l'entreprise